

# PLPDMA 2025 - 2030

Plan Local de Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés



## Table des matières

1. Le contexte.....	3
1.1. Introduction.....	3
1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ? .....	4
1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	5
1.4. Quel est le cadre réglementaire ?.....	6
2. La gouvernance .....	8
2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA .....	8
2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi .....	9
3. Le diagnostic.....	10
du territoire .....	10
3.1. Les données socio-économiques .....	11
3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire.....	18
3.3. Les acteurs et partenaires identifiés .....	19
3.3. Les modalités du service à l'utilisateur .....	20
3.4. La production de déchets.....	23
3.5. Bilan du diagnostic .....	28
4. Le PLDPMA .....	30
4.1. Un plan pluriannuel .....	30
4.2. Quels objectifs minimum pour la CCRS ?.....	31
4.3. Les gisements d'évitement prioritaires .....	32
4.4. Le plan d'actions.....	33
4.5. Le calendrier .....	33
4.6. Le bilan du PLPDMA .....	44
4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan.....	47
Annexe : Fiches Actions détaillées.....	49

# 1. LE CONTEXTE

## 1.1. Introduction



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2023, les habitants et habitantes de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais ont produit 24 471 tonnes de déchets dont une grande partie a été incinérée (48%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

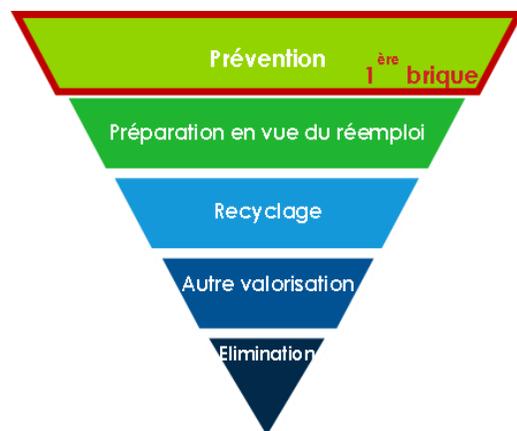
Cet enjeu est majeur pour la CCSB qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

C'est pour cela que la CCSB s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

## 1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits". La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'Union vers l'évitement de la production de déchets.

**La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.**

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- # La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- # La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- # L'acte de jeter en favorisant **le don, l'entretien, la réparation, le réemploi**.

Les enjeux sont multiples :

- # Une économie de matières premières épuisables
- # La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
- # Une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement du déchet.

## 1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) : c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	



Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

## 1.4. Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- # À l'échelle nationale, le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- # À l'échelle régionale, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- # A l'échelle locale, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la CCSB et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

À l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- # Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010,
- # Réduction des quantités de DMA admis en installation de stockage de -10 % en 2035,
- # Orientation vers les filières de valorisation matière et organique de 65 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- # Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.



À l'échelle régionale, La Région Auvergne Rhône Alpes a adopté son PRPGD en 2019. Il concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

Le PRPGD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit des objectifs de prévention et de valorisation :

- # Baisse de 12% de la production de DMA entre 2015 et 2031 ;
- # Stabilisation des ratios de DAE<sup>1</sup> (hors inertes), des DEEE<sup>2</sup> et des DDD<sup>3</sup> ;
- # Augmenter la valorisation de 26% des déchets inertes recyclés et réutilisés en 2025 et de 50% en 2030, par rapport à 2016.

---

<sup>1</sup> DAE (Déchets d'Activité Economique) : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541 -8 du Code de l'environnement.

<sup>2</sup> DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) : équipement hors d'usage qui fonctionnait sur secteur avec des piles ou batteries.

<sup>3</sup> DDD (Déchets Dangereux Diffus) : déchets dangereux produits en trop petites quantités pour suivre les filières habituelles.

Les leviers d'actions prioritaires identifiés par la Région pour atteindre l'objectif de réduction de 12% du gisement de DMA et DAE par rapport au scénario tendanciel sont les suivants :

- # La prévention à la source des biodéchets via la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage de proximité (notamment le compostage partagé), le broyage sur place des déchets verts des ménages ;
- # Le développement du réemploi et de la réparation ;
- # L'exemplarité des marchés publics : achats responsables, chantiers de travaux, restauration collective, y compris ceux de la Région ;
- # Les démarches de prévention en entreprise : « diagnostics déchets », démarches d'éco-conception ;
- # Les démarches d'éco-tourisme ;
- # Le déploiement de la tarification incitative des ménages et des entreprises ;
- # Et pour le secteur du BTP en particulier : le développement du réemploi, l'éco-conception des ouvrages et des bâtiments, l'allongement de la durée de vie des bâtiments.

Ces leviers seront pris en compte lors de l'élaboration du PLPDMA de la CCSB.

# 2. LA GOUVERNANCE

## 2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

4 instances participent à l'élaboration et au suivi du PLPDMA.

**Conseil communautaire**  
Organe décisionnaire : valide le PLPDMA

**Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)**  
Partage du diagnostic et co-construction du programme d'actions  
Avis sur le projet de PLPDMA et bilans annuels

**Equipe projet PLPDMA**  
Participe à l'élaboration du PLPDMA  
Assure le suivi et l'animation du programme

**Comité de pilotage**  
Suivi de l'élaboration du PLPDMA  
Partage du diagnostic et co-construction du programme d'actions

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire.

- # Le **Conseil Communautaire** : c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
- # La **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.
- # Le **comité de pilotage** : composée d'agents de la CCSB, des élus de la CCSB et des institutions, il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.
- # L'**équipe projet PLPDMA** : composée d'agents de la CCSB, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.

## 2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, la CCSB a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composé d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire.

La CCES s'est réunie 2 fois en 2024 :

- # Le 27 juin 2024
- # Le 24 octobre 2024

### Les élus locaux

Jacky MENICHON (*Président*)  
René THEVENON (*VP Gestion des déchets*)  
Thierry LAMURE (*Président DEANC*)  
Françoise BIOSA (*chargée de la propreté urbaine*)  
Frédérique PRONCHERY (*VP Développement Durable*)  
Lucile DA SILVA (*VP Communication*)  
Nelly LACHENAL (élue commune Saint-Didier-sur-Beaujeu)  
Pierrick YALAMAS (élu commune Emeringes)  
Jean-Paul CHEMARIN (*Président du SYTRAIIVAL*)

### Les institutions

ADEME  
Région  
Département  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
Chambre d'Agriculture  
CAPEB 69

### La collectivité et partenaire

Les services de la CCSB  
Mme. CHARVÉRIAT (*Chargée de communication et prévention des déchets au SYTRAIIVAL*)

### La société civile

Gestionnaire de la Recyclerie (L'Abri)  
Secours Populaire Comité de Belleville  
3CHB  
Bailleurs sociaux du territoire

# 3. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



45 592 hab.

Population INSEE 2023

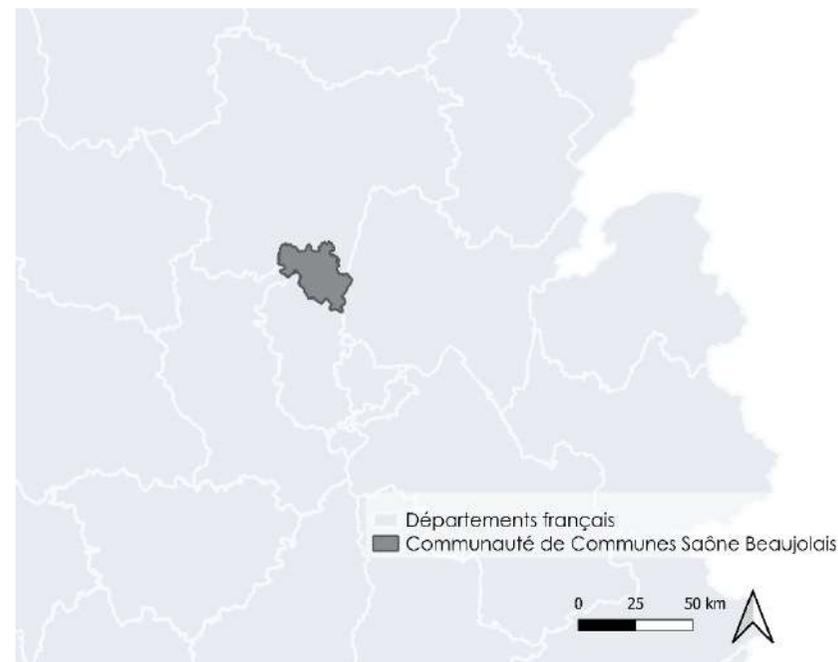
35

COMMUNES



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.



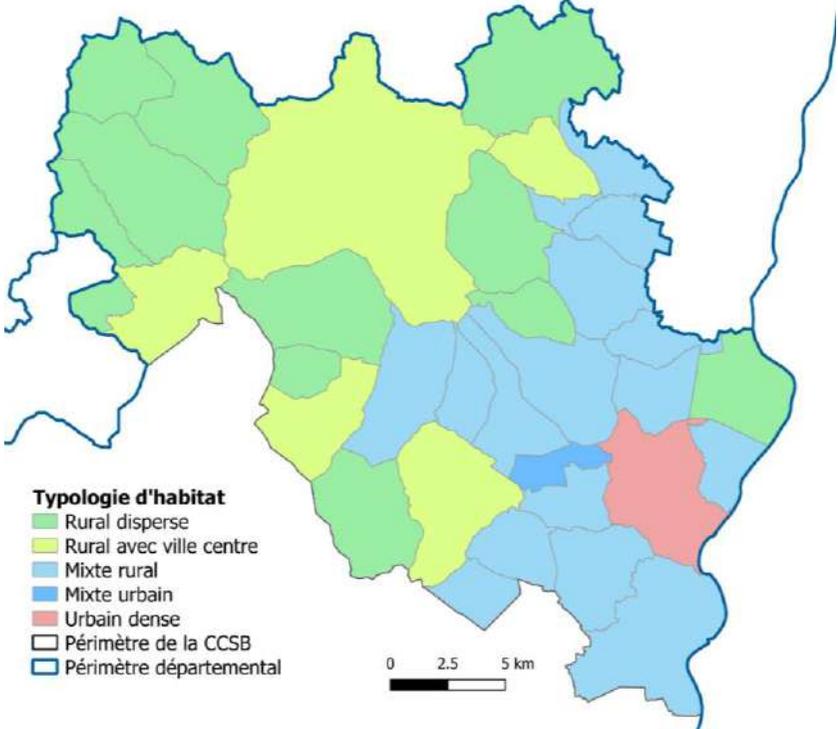
Le territoire de la CCSB est situé en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département du Rhône. Composé de **35 communes**, il compte **45 592 habitants** (INSEE 2023).

La CCSB exerce la compétence collective sur l'ensemble de son territoire en prestation de service et a transféré la compétence de traitement au syndicat de traitement départemental (le SYTRIVAL). Elle a l'obligation d'élaborer un PLPDMA.

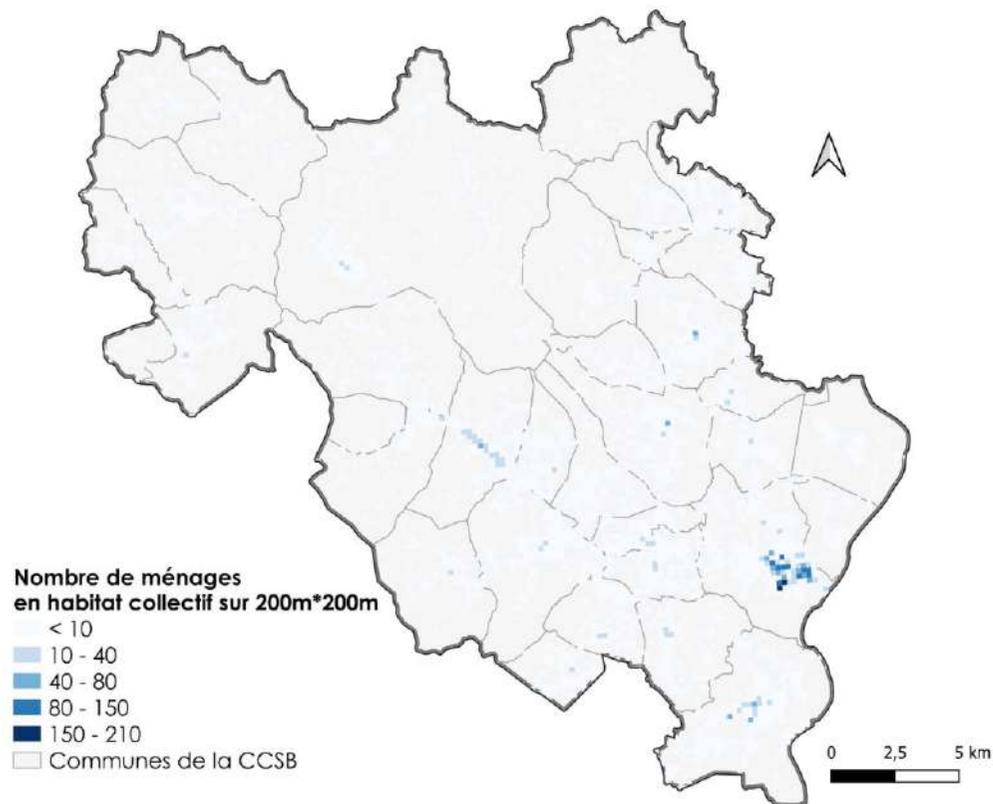
En 2023, **24 309 tonnes de déchets ont été collectés** par les services de gestion des déchets : cela représente **533 kg par habitant**.

## 3.1. Les données socio-économiques

### 3.1.1. Le territoire et les ménages

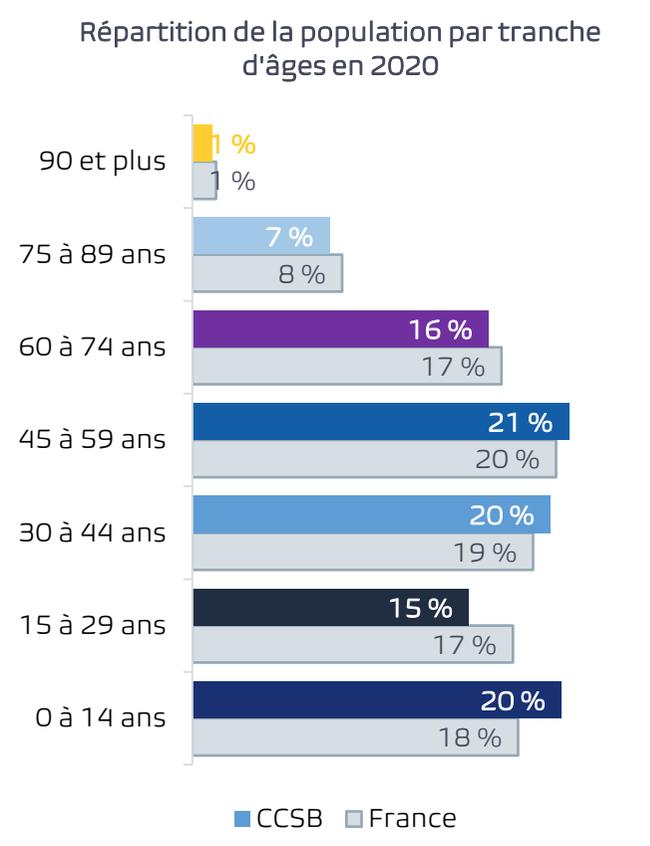
Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																														
<p>Le territoire de la CCSB présente une <b>typologie mixte rurale</b> avec quelques disparités : des communes mixtes et urbaines autour de Belleville-en-Beaujolais, une commune urbaine dense, et des communes plus rurales au nord-ouest du territoire, avec pour certaines un centre-bourg.</p> <p>Il est important de noter que 26 des 35 communes de la CCSB sont de typologie « rurale à habitat dispersé », voire « très dispersé », représentant 41% de la population.</p>	<p><b>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.</b></p> <p>La dualité des communes entre le Haut-Beaujolais principalement rural, et le sud-est du territoire qui présente une typologie mixte et urbaine fera l'objet d'une attention particulière.</p>																														
 <p><b>Typologie d'habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">■</span> Rural dispersé</li> <li><span style="color: yellowgreen;">■</span> Rural avec ville centre</li> <li><span style="color: lightblue;">■</span> Mixte rural</li> <li><span style="color: blue;">■</span> Mixte urbain</li> <li><span style="color: red;">■</span> Urbain dense</li> <li><span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Périmètre de la CCSB</li> <li><span style="border: 1px solid blue; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Périmètre départemental</li> </ul>	<table border="1" data-bbox="1182 762 2056 1168"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de communes</th> <th>Population 2020</th> <th>Part de la population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Typologie d'habitat</td> <td>35</td> <td>44 639</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Rural dispersé</td> <td>13</td> <td>5 311</td> <td>12 %</td> </tr> <tr> <td>Rural avec ville centre</td> <td>5</td> <td>4 816</td> <td>11 %</td> </tr> <tr> <td>Mixte rural</td> <td>15</td> <td>20 041</td> <td>45 %</td> </tr> <tr> <td>Mixte urbain</td> <td>1</td> <td>1 135</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Urbain dense</td> <td>1</td> <td>13 336</td> <td>30 %</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre de communes	Population 2020	Part de la population	Typologie d'habitat	35	44 639	100 %	Rural dispersé	13	5 311	12 %	Rural avec ville centre	5	4 816	11 %	Mixte rural	15	20 041	45 %	Mixte urbain	1	1 135	3 %	Urbain dense	1	13 336	30 %
	Nombre de communes	Population 2020	Part de la population																												
Typologie d'habitat	35	44 639	100 %																												
Rural dispersé	13	5 311	12 %																												
Rural avec ville centre	5	4 816	11 %																												
Mixte rural	15	20 041	45 %																												
Mixte urbain	1	1 135	3 %																												
Urbain dense	1	13 336	30 %																												

Une part de logements collectifs maîtrisée (25%), principalement localisés sur la commune de Belleville-en-Beaujolais.



Les actions devront porter en majorité sur les habitants de maisons individuelles. Mais il sera également préconisé de **mobiliser les bailleurs dans le portage d'actions à destination des usagers en habitat vertical.**

### 3.1.2. La population

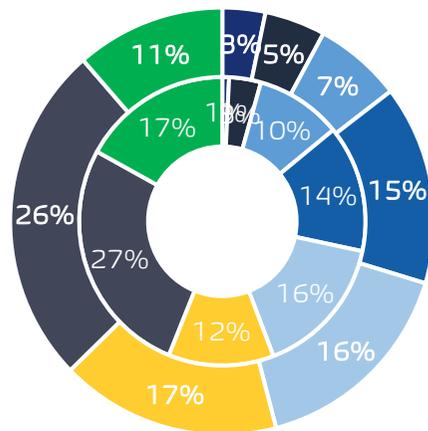
Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																								
<p>Une population en <b>augmentation</b> : +0,5% par an.</p> <p>Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente avec toutefois une légère sous-représentation des 15 à 29 ans et des plus de 60 ans ainsi qu'une sur-représentation des enfants de moins de 14 ans, ce qui illustre <b>l'attractivité du territoire pour les familles avec de jeunes enfants</b>.</p> <p>Répartition de la population par tranche d'âges en 2020</p>  <table border="1"><caption>Répartition de la population par tranche d'âges en 2020</caption><thead><tr><th>Tranche d'âge</th><th>CCSB (%)</th><th>France (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>90 et plus</td><td>1 %</td><td>1 %</td></tr><tr><td>75 à 89 ans</td><td>7 %</td><td>8 %</td></tr><tr><td>60 à 74 ans</td><td>16 %</td><td>17 %</td></tr><tr><td>45 à 59 ans</td><td>21 %</td><td>20 %</td></tr><tr><td>30 à 44 ans</td><td>20 %</td><td>19 %</td></tr><tr><td>15 à 29 ans</td><td>15 %</td><td>17 %</td></tr><tr><td>0 à 14 ans</td><td>20 %</td><td>18 %</td></tr></tbody></table>	Tranche d'âge	CCSB (%)	France (%)	90 et plus	1 %	1 %	75 à 89 ans	7 %	8 %	60 à 74 ans	16 %	17 %	45 à 59 ans	21 %	20 %	30 à 44 ans	20 %	19 %	15 à 29 ans	15 %	17 %	0 à 14 ans	20 %	18 %	<p>Engager des actions auprès des jeunes publics serait une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La <b>sensibilisation à l'école</b> (primaires/collèges) permet de toucher une grande majorité des usagers : D'une part, <b>20 % de la population sont inclus dans la tranche d'âge inférieure à 14 ans</b> et d'autre part, ce public a la <b>capacité d'influer sur les habitudes de ses proches</b>, ce qui permet de sensibiliser une grande part des habitants du territoire indirectement.</p>
Tranche d'âge	CCSB (%)	France (%)																							
90 et plus	1 %	1 %																							
75 à 89 ans	7 %	8 %																							
60 à 74 ans	16 %	17 %																							
45 à 59 ans	21 %	20 %																							
30 à 44 ans	20 %	19 %																							
15 à 29 ans	15 %	17 %																							
0 à 14 ans	20 %	18 %																							

## Etat des lieux

Le revenu annuel médian sur la CCSB s'élève à 22 750€ bruts et 11% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian (15% en moyenne en France).

On compte **63% d'actifs** parmi les 15 ans et plus. 27% de la population est retraitée ou sans emploi.

Répartition de la population de plus 15 ans par activité professionnelle en 2020  
(ext : EPCI | int : France)



- Agriculteurs
- Artisans, Comm., Chefs entr.
- Prof. intel. sup.
- Prof. Interm.
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres

## Lien avec la prévention des déchets

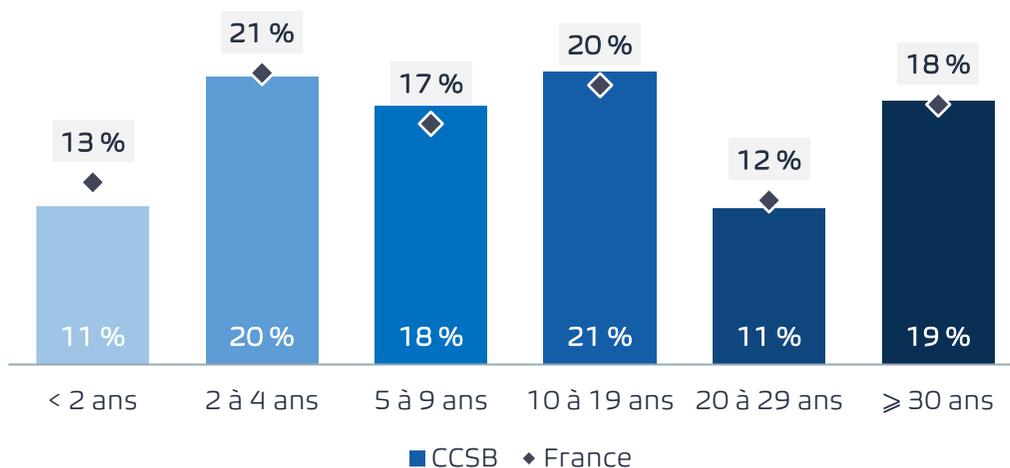
Il sera nécessaire d'adapter les actions du plan pour considérer tous les domaines d'activité des habitants de la Communauté de Communes.

## Etat des lieux

Une **mobilité relativement faible au sein de la population** : 69 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 51 % depuis plus de 10 ans. **Environ 1 183 nouveaux foyers rejoignent la collectivité tous les ans.**

D'autre part, **66% des résidents du territoire sont propriétaires** (contre 57% en France), ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire.

Ancienneté d'emménagement en 2020



## Lien avec la prévention des déchets

La population est sédentaire avec peu de nouveaux arrivants chaque année. Cela constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation :

- # les usagers connaissent bien leur territoire,
- # peu de renouvellement des usagers permettant un investissement de ceux-ci dans des actions de moyens termes.

Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant dans la mesure du possible spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée, dans l'optique de les engager le plus tôt possible dans les actions de prévention.

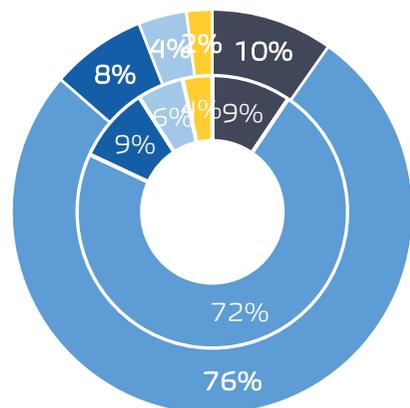
### 3.1.3. L'activité économique



**1 877 établissements** (INSEE 2020)  
Professionnels et administrations

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets												
<p style="text-align: center;">Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020 (ext : EPCI   int : France)</p> <table border="1"> <caption>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agriculture</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>Commerce et services</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Adm. Publique</td> <td>11%</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Pourcentage	Agriculture	17%	Industrie	9%	Construction	13%	Commerce et services	50%	Adm. Publique	11%	<p>Les <b>secteurs de l'agriculture, et de l'industrie</b> sont très présents sur le territoire, cependant, les déchets qu'ils produisent sortent pour la plupart du cadre du PLPDMA.</p> <p>Les <b>trois principaux secteurs d'activités</b> au sein de la CCSB à associer à la démarche du PLPDMA sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li># Le <b>secteur de la construction</b> représente 13% des établissements actifs. Ces entreprises produisent des déchets en partie collectés en déchèteries (gravats notamment) ;</li> <li># Le <b>secteur tertiaire (commerces et services)</b> représente 50%, soit une majorité des établissements actifs ;</li> <li># <b>L'administration publique</b> représente 11 % des établissements actifs, regroupant les communes mais aussi les établissements scolaires. Cette part des actifs constitue une cible d'autant plus pertinente à toucher, qu'elle présente la double opportunité de développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur et de travailler avec les écoles.</li> </ul> <p>La CCSB est responsable de l'aménagement et de l'entretien de 23 zones d'activités économiques regroupant des activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales. Des actions de sensibilisation à mener sur ces zones semblent être une réelle opportunité de diminuer la production de déchets des professionnels collectés par le SPPGD.</p>
Secteur	Pourcentage												
Agriculture	17%												
Industrie	9%												
Construction	13%												
Commerce et services	50%												
Adm. Publique	11%												

Répartition des établissements par  
tranche d'effectif en 2020  
(ext : EPCI | int : France)



- 0 salarié
- 1 à 9 salariés
- 10 à 19 salariés
- 20 à 49 salariés
- 50 salariés et plus

76% des établissements sur le territoire sont des TPE (moins de 10 salariés). **Ces professionnels sont majoritairement collectés par le SPGD et utilisent les déchèteries.** Ce sont des cibles potentielles des actions de prévention à mettre en place.

## 3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Au regard de l'étude socio-économique du territoire, les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de la CCSB sont les suivantes :



**Les ménages en maison**  
13 854 foyers



**Les ménages en appartement**  
4 824 foyers



**Les établissements scolaires**  
55 établissements scolaires dont 48 écoles maternelles et primaires, 5 collèges et 2 lycées.



### Les professionnels

1877 établissements dont une majorité de commerces et services de petite taille, collectés par la collectivité :

# 137 restaurants/ traiteurs

# 27 GMS et 5 supérettes

Des professionnels du tourisme

# 22 hôtels et 82 autres hébergements

# 2 campings



### Les communes

Intégrant les services techniques, les équipements sportifs, salles des fêtes et les cimetières gérés par les 35 communes du territoire et l'intercommunalité



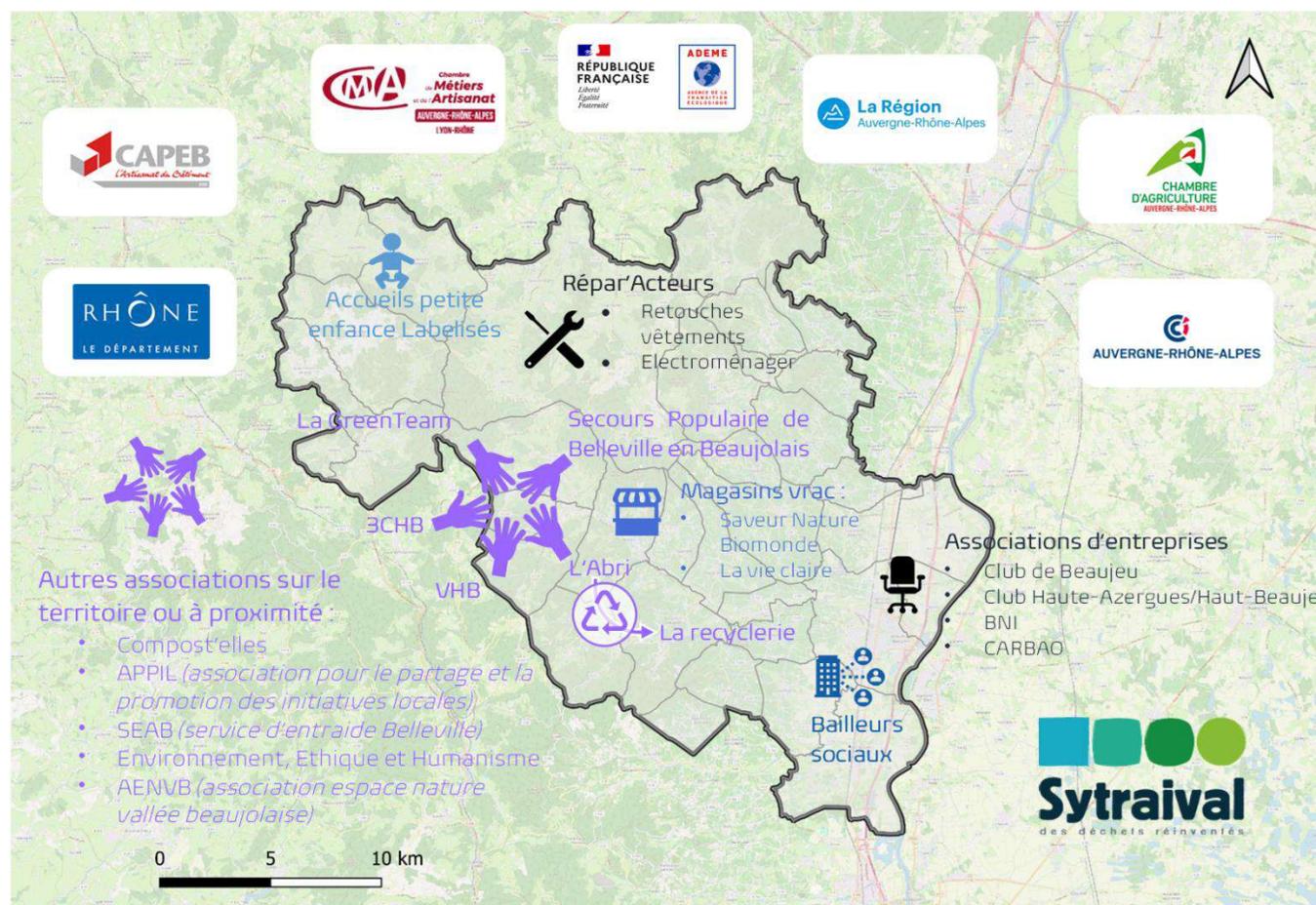
### La petite enfance

15 structures d'accueil de la petite enfance dont 10 sont en cours de labélisation écolo-crèche

Le plan d'actions du PLPDMA devra tenir compte des différents usagers (ménages et non-ménages) du territoire, avec des actions spécifiques et adaptées à chaque typologie de producteur de déchets.

### 3.3. Les acteurs et partenaires identifiés

De nombreux acteurs dans les domaines du gaspillage alimentaire, du réemploi, de la réparation, des biodéchets ou susceptibles d'agir en qualité de relais de contenus de sensibilisation ont été recensés sur le territoire ou à proximité. Ces acteurs sont présentés sur la carte ci-dessous :

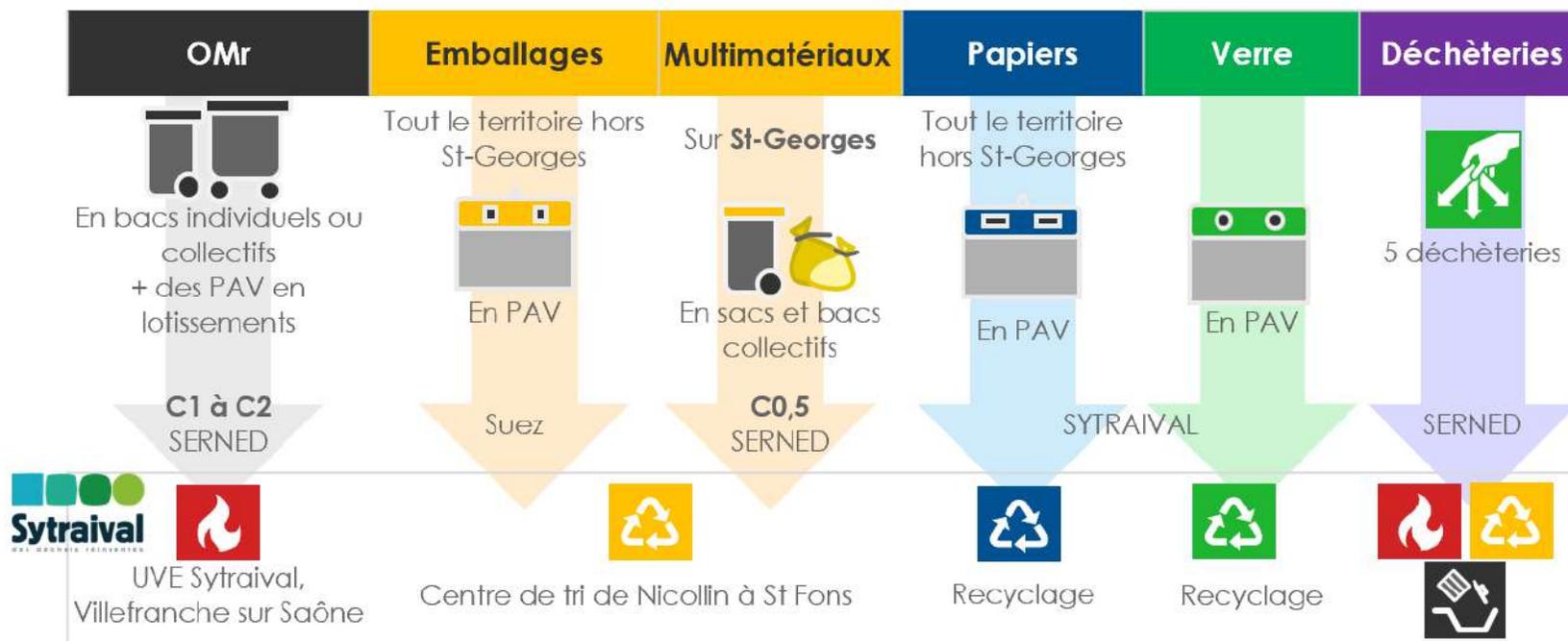


Un grand nombre d'acteurs ont été recensés sur des thématiques variées. En complément des acteurs de la prévention, il est important d'associer à la démarche du PLPDMA les potentiels partenaires et relais pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs : les communes, les écoles, les EPHAD/maisons de retraite, les commerçants, les associations sportives, les GMS, les bailleurs de l'habitat collectif, etc.

## 3.3. Les modalités du service à l'utilisateur

### 3.3.1. Modalités de collecte et de traitement

La CCSB exerce la compétence collecte et prévention des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire en prestation de service et a transféré la compétence traitement au SYTRAIVAL, chargé également de la collecte du verre et du papier en apport volontaire. L'organisation générale des services est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :



C1, C2, ... : correspond à la fréquence de collecte. C1 = collecte 1 fois / semaine

### 3.3.2. Le financement du service déchets

Le service Déchets est financé par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM).

La TEOM est un impôt indexé sur la valeur locative de l'habitation ou du local, le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire.

L'argument économique, qui peut être utilisé pour encourager les usagers à réduire leur production de déchets, repose en partie sur la connaissance du coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Un des enjeux semble donc d'apporter cette connaissance à tous les usagers, d'autant plus que ces derniers contribuent actuellement par la TEOM qui est décorrélée du coût réel du service apporté.

### 3.3.3 Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire

Deux ambassadrices du tri (ADT) mènent des actions de terrain pour communiquer et sensibiliser les usagers du territoire. La collectivité peut aussi s'appuyer sur son syndicat de traitement, le SYTRAIVAL, qui propose des animations auprès des scolaires et met à disposition des supports de communication.

De nombreuses actions de prévention sont déjà déployées sur le territoire :

Lutter contre le gaspillage alimentaire	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
<ul style="list-style-type: none"> <li># Conseils et guides sur le site internet</li> <li># PAT en cours de mise en œuvre</li> <li># Animations scolaires</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li># Vente de composteurs individuels</li> <li># Accompagnement au compostage partagé</li> <li># Livret « Mon gazon je le garde à la maison » du SYTRAIVAL distribué en déchèteries</li> <li># Livret « Fiches actions » du jardinage au naturel pour les communes et les ménages du SYTRAIVAL</li> <li># Compostage en école</li> </ul> 

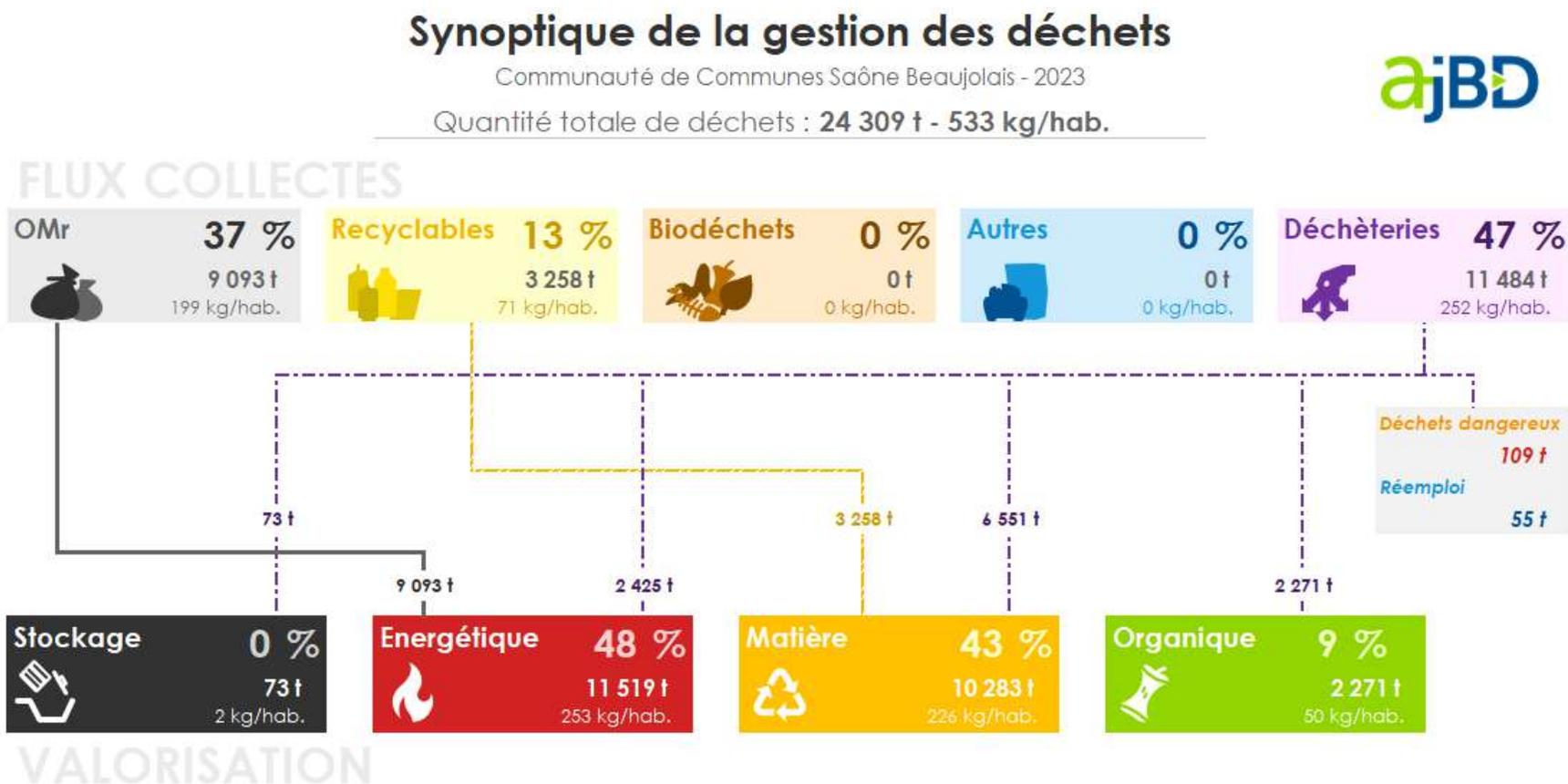
Favoriser la consommation responsable	Favoriser la réparation et le réemploi
<ul style="list-style-type: none"> <li># Manifestations écoresponsables :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Conseils à l'organisation d'évènements responsables sur le site internet,</li> <li>o Vente de gobelets réutilisables à prix réduit, prêt de point de tri mobile</li> <li>o Accompagnement personnalisé</li> </ul> </li> <li># Communication sur le site internet</li> <li># Animations scolaires</li> <li># Ateliers grand public lors de la SERD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Recyclerie de la CCSB, gérée par l'Abri : organisation de visites et d'ateliers</li> <li># Table ronde avec les Répar'Acteurs (fin 2023) en partenariat avec l'Abri et la CMA.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Être exemplaire en matière de prévention des déchets</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Améliorer la visibilité des actions en faveur de la prévention et renforcer les partenariats</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li># 5 broyeurs mutualisés pour les communes</li> <li># Distribution du livret du Réseau Compost Citoyen aux élus</li> <li># Suppression des gobelets en cartons et équipement des Comités des fêtes des communes en éco-cup</li> <li># Intervention sur le tri dans l'administration CCSB, reprise des mémoires</li> <li># Participation au Challenge Ma petite Planète des agents de la CCSB en 2024</li> <li># Réalisation de l'atelier Fresque du Climat</li> <li># Objectif de formation d'un élu Guide Composteur dans chaque commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Communication (site internet et lettres d'information trimestrielles)</li> <li># Accompagnement des communes dans la rédaction des bulletins communaux</li> <li># Article dans le Bulletin intercommunal</li> <li># Animations scolaires</li> <li># Animations grand public, dont lors de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) et la SEDD (semaine du développement durable)</li> <li># Kakemono réduction des déchets du SYTRAVAIL</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Réduire les déchets des entreprises</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Réduire les déchets du BTP</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li># Organisation de Petits Déjeuners Eco avec les entreprises du territoire</li> <li># Recensement avec coordonnées des entreprises du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Travail avec le Sytravail sur la REP PMCB</li> </ul>



Les actions du PLPDMA devront s'insérer dans cette stratégie déjà enclenchée au sein de la CCSB et renforceront les actions déjà en cours.

## 3.4. La production de déchets

### 3.4.1. Synoptique déchets 2023



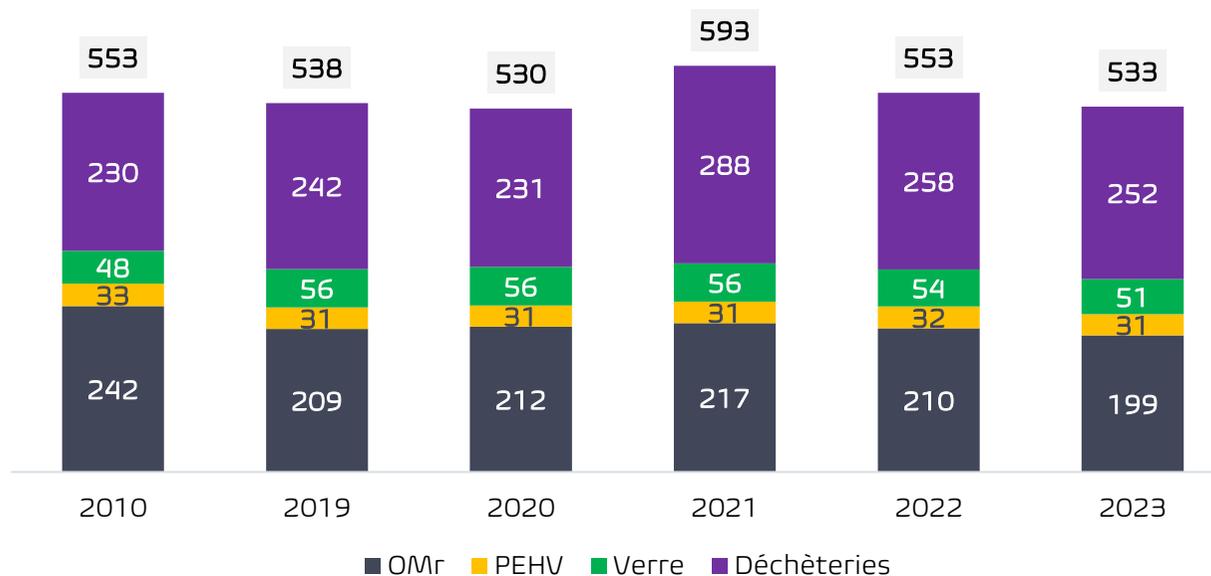
Actuellement, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes. Cependant, les déchets collectés par la CCSB sont **majoritairement incinérés (48% des déchets collectés)**. Ces tonnages sont **autant de déchets qui pourraient être évités, réduits, réemployés ou encore compostés** sur place.

Les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA peuvent permettre de réduire les quantités de déchets incinérés, mais aussi triés puis recyclés, ce qui entraînerait une maîtrise des coûts associés et un gain environnemental important.

### 3.4.2. Evolution des performances de collecte

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA<sup>4</sup>), collectés par la CCSB sur son territoire (ici, hors objets collectés en Recyclerie). Ci-dessous l'évolution des performances de collecte depuis 2010 présentée en kg/an/hab. :

Evolution des performances de DMA de la CCSB entre 2010 et 2023



Les performances de collecte sont équivalentes entre 2010 et 2023 : les OMr ont diminué en faveur du tri en déchèteries, dont les tonnages ont augmenté.

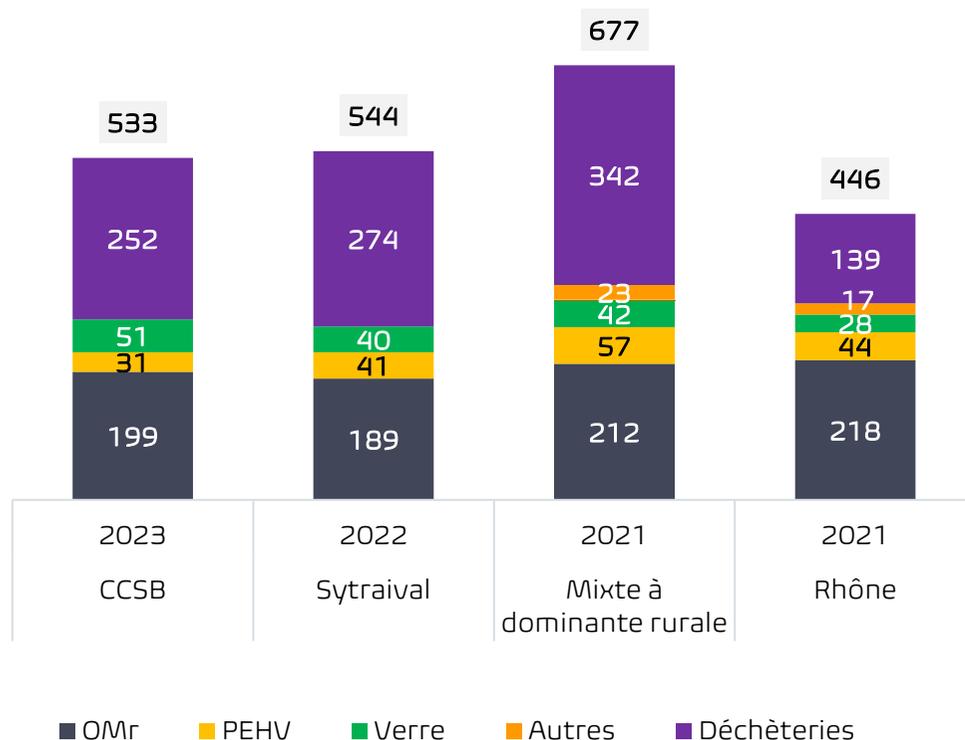
L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'accélérer la diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en parallèle du renforcement du geste de tri.

<sup>4</sup> Gravats compris en déchèterie. Ratios calculés par rapport à la population INSEE municipale.

### 3.4.3. Situation des performances de collecte par rapport aux référentiels et aux objectifs réglementaires

Comparaison des performances avec les référentiels

Situation des performances de DMA dans les référentiels



En moyenne, les habitants de la CCSB produisent moins de déchets comparés aux référentiels. Cela est lié aux constats suivants :

- # Les usagers de la CCSB **produisent moins de recyclables** (emballages et papiers) que les référentiels, le geste de tri peut être amélioré ;
- # Le ratio de déchets collecté en **déchèteries (hors recyclerie)** est maîtrisé (252 kg/hab./an), inférieur aux référentiels (342 kg/hab./an pour la même typologie d’habitat.

## Atteinte des objectifs réglementaires

Le tableau suivant présente les objectifs réglementaires de la LTECV et de la loi AGEC et la situation de la collectivité :

Objectif	Indicateur	Source	Objectifs réglementaires (LTECV, AGEC)				EPCI
			2020	2025	2030	2035	2022
Réduction des DMA	Evolution relative du ratio de DMA par rapport à 2010	LTECV AGEC Art. 3	- 10 %		- 15 %		+ 10 %
Valorisation matière et organique	Part des tonnages DNDNI	LTECV	55 %	65 %			46 %
Préparation en vue de réutilisation ou recyclage	Part des tonnages DMA	Ordonnance juillet 2020		55 %	60 %	65 %	55 %
Réemploi et préparation en vue de réutilisation (D3E, textiles et mobilier)	Part des tonnages DMA (intégrant les performances en Recyclerie)	AGEC Art. 4			5 %		7 %
Enfouissement	Evolution relative du tonnage de DNDNI enfoui par rapport à 2010	LTECV	- 30 %	- 50 %			/
Enfouissement	Part des tonnages DMA enfouis	AGEC Art. 10				10 %	/

Bien que la CCSB ait réussi au cours des dernières années à réduire la quantité de déchets produits sur son territoire grâce à des efforts de communication et de prévention, le ratio de DMA a augmenté entre 2010 et 2023. **La mise en place du plan d'action de prévention**, devrait lui permettre d'aller plus loin dans la réduction des déchets collectés pour atteindre **l'objectif de -15% en 2030 par rapport à 2010 et augmenter la part de valorisation matière et organique**.

### 3.4.4. La composition des principaux flux

Campagne de caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles



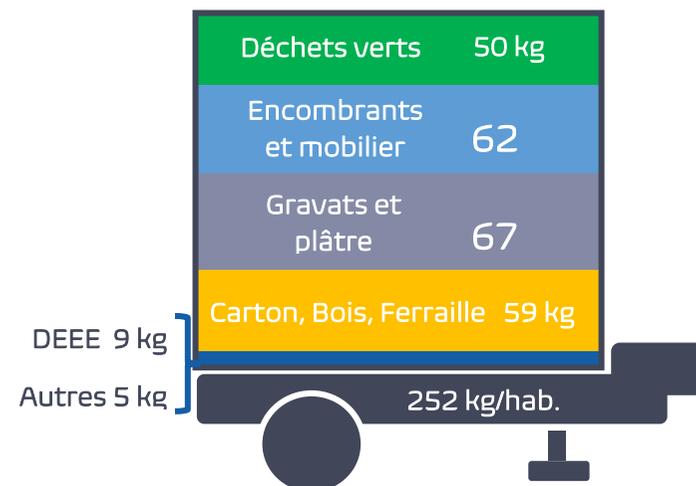
Caractérisations CCSB du SYTRAIIVAL 2023 appliqués au ratio 2023 CCSB

Le SYTRAIIVAL a réalisé en 2023 une campagne de caractérisation des OMr sur son territoire. Ces caractérisations permettent de réaliser un état des lieux précis des flux présents dans la poubelle des usagers. Elles révèlent que près de **78% des déchets contenus dans les OMr pourraient être évités**, par renforcement du geste de tri mais aussi par la prévention :

- # Les **biodéchets** ou **fermentescibles** peuvent être détournés par compostage ou gestion in situ des déchets verts ;
- # La **collecte sélective** peut être réduite à la source grâce aux actions « STOP PUB » ou en promouvant l'éco-consommation et les achats « zéro déchet » ;
- # Les textiles peuvent être détournés vers des filières de réemploi ;
- # Les **textiles sanitaires** peuvent être compostés en partie ou réduits par l'utilisation de produits réutilisables.

78% des déchets pourraient être évités ou valorisés

Composition des apports en déchèteries



Répartition des flux apportés en déchèteries 2023 par habitant

Le territoire de la CCSB est équipé de cinq déchèteries permettant la collecte séparative de 18 flux. Ces installations représentent une opportunité pour les usagers de la CCSB de trier leurs déchets vers les filières de valorisation appropriées. Néanmoins, les quantités de déchets collectés en déchèteries pourraient être réduites :

- # Les **déchets verts** représentent près de 20% des apports en déchèteries. Ces végétaux pourraient être traités directement sur la parcelle grâce au compostage, broyage ou paillage et réduits par l'utilisation d'essences à pousse lente.
- # Les **encombrants et mobiliers, le carton, le bois et la ferraille** ainsi que les **DEEE** pourraient être réparés et/ou réemployés.

252 kg de déchets apportés en déchèteries par habitant en 2023

## 3.5. Bilan du diagnostic

### 3.5.1. Analyse des atouts, forces, faiblesses et menaces vis-à-vis de la prévention des déchets

#### Atouts

- # **Population assez sédentaire** : plus facile de mettre en place des actions pérennes ;
- # Un **service dynamique en matière de prévention**, des actions déjà mises en place, à **pérenniser ou amplifier** : distribution de composteurs, sensibilisation à la gestion in situ des déchets verts, sensibilisation en milieu scolaire, développement du réemploi (recyclerie), éco-exemplarité ... ;
- # **Moyens humains** disponibles pour porter le PLPDMA avec un poste de chargée de prévention et une ambassadrice du tri.
- # Des **usagers bien desservis par les déchèteries** du territoire ;

#### Faiblesses

- # **Une tendance à la hausse des ratios** de DMA entre 2010 et 2023 ;
- # **Une amélioration possible du geste de tri** avec une performance de collecte des papiers et emballages inférieure aux référentiels ;

#### Opportunités

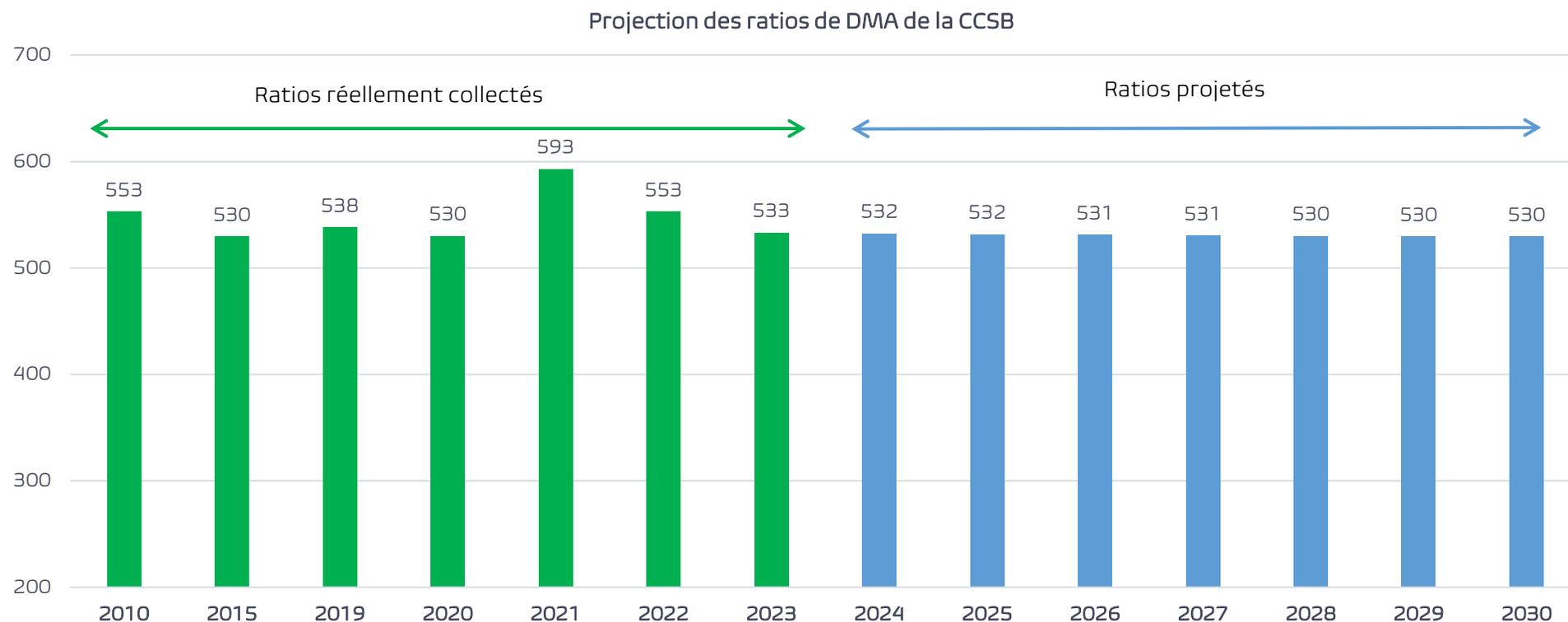
- # Une **majorité d'habitat individuel** en maison qui favorise la gestion in situ des biodéchets et du compostage ;
- # **Un réseau important de partenaires et relais** pour accompagner la mise en place d'actions ;

#### Menaces

- # Une **croissance démographique** qui nécessite de **renouveler la communication** aux usagers ;
- # 25 % d'habitat collectif, une **commune urbaine dense** : des stratégies à adapter ;
- # **Des performances de collecte déjà en dessous des référentiels** : une marge de manœuvre restreinte ;

### 3.5.2. Evolution attendue des performances sans mise en œuvre du PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA sans la mise en œuvre du PLPDMA.<sup>5</sup>



En l'absence d'un PLPDMA, la tendance est à une baisse légère des quantités de déchets collectés par habitant. Il est donc primordial d'accélérer cette dynamique, notamment grâce au PLPDMA, pour accentuer la réduction de la production de déchets et se conformer aux objectifs réglementaires.

<sup>5</sup> Les estimations se basent sur les évolutions observées entre 2019 et 2023.

# 4. LE PLDPMA

## 4.1. Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés ;
- Les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs, avec :
  - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
  - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
  - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
  - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

## 9 axes de travail

Et 29 actions

Lutter contre le gaspillage alimentaire

2 actions

Éviter la production de biodéchets

5 actions

Favoriser la consommation responsable

5 actions

Favoriser la réparation et réemploi

3 actions

Être éco-exemplaire

4 actions

Améliorer la sensibilisation et la communication

3 actions

Réduire les déchets des professionnels

4 actions

Améliorer la gestion des déchets dangereux

2 actions

Étudier la mise en place d'instruments économiques

1 action

## 4.2. Quels objectifs minimums pour la CCSB ?

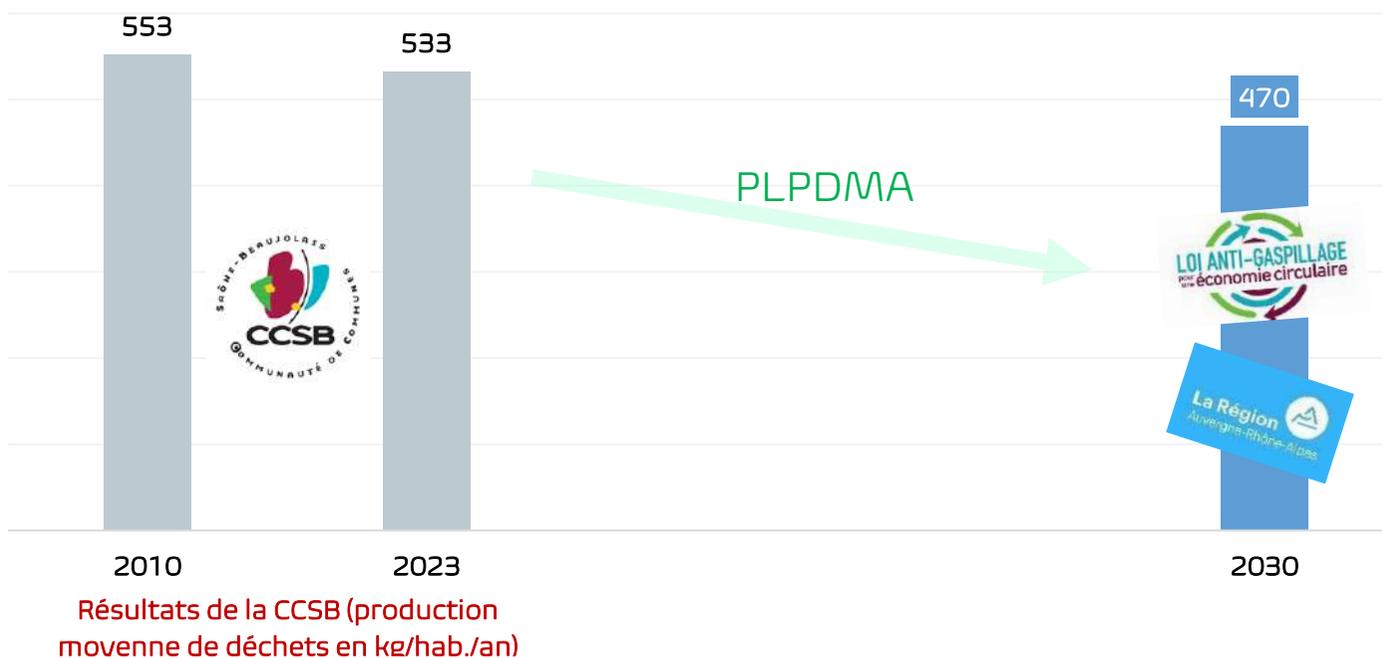
Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis par la loi AGEC, et repris par le PRPGD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif national (Loi AGEC)

- 15% de DMA entre 2010 et 2030

Ces objectifs ont été appliqués aux ratios de la CCSB et sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Objectifs d'évolution des performances de DMA (en kg/hab./an) à horizon 2030



Le PLPDMA doit permettre de réduire de 63 kg/hab. les DMA d'ici fin 2030 pour respecter les objectifs réglementaires de la loi AGEC aussi repris dans le Plan Régional.

## 4.3. Les gisements d'évitement prioritaires

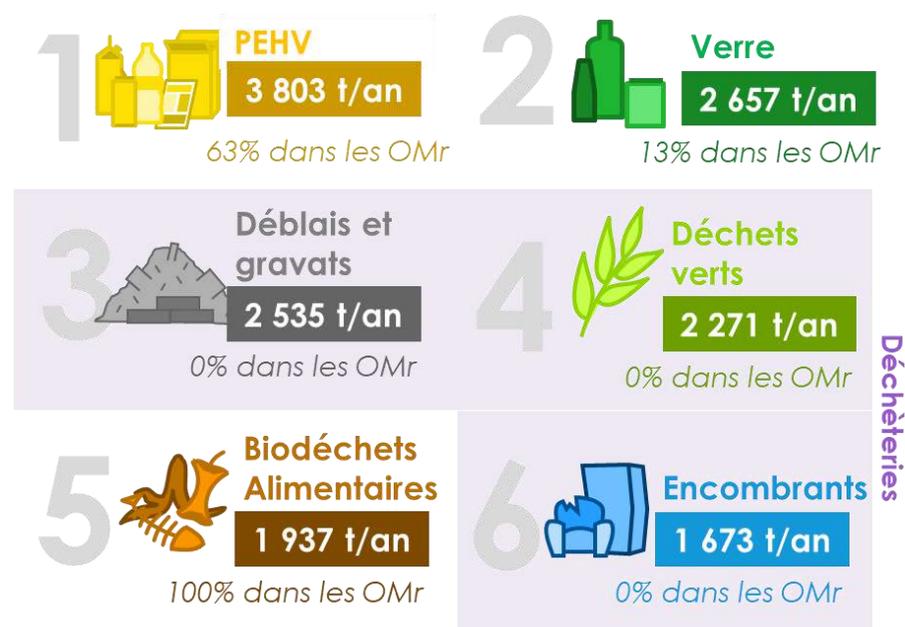
La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir. Les gisements présentés sont tous mode de collecte confondu et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- # L'ampleur du gisement lui-même
- # Son degré d'exploitation déjà acquis
- # Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- # Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- # L'obligation légale ou contractuelle

Des flux prioritaires et enjeux ont été identifiés lors de la CCES 1 :

- > Les **D3E**, avec un enjeu au regard de leur composition ;
- > le **verre**, avec la perspective du déploiement du réemploi du verre sur le territoire ;
- > Les **biodéchets alimentaires** dont le gaspillage alimentaire avec le travail engagé dans le PAT et dans le compostage ;
- > Les **végétaux** qui sont des ressources pour les jardins ;
- > Travailler avec les **professionnels** : artisans du territoire et professionnels du tourisme ;
- > Continuer à développer la **Recyclerie**.



## 4.4. Le plan d'actions



### Axe 1 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, le gaspillage alimentaire en France est évalué à 8,8 millions de tonnes de déchets, qui ont un coût pour les ménages et pour l'environnement. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire la CCSB souhaite accompagner les habitants et la restauration collective vers l'adoption de nouvelles pratiques.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Sytraival, CCI

#### Action 1

Mettre en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Cibles : Restaurations collectives scolaires et professionnels

- Diagnostics gaspillage et bilan de gestion des cantines
- Accompagnements personnalisés au changement

#### Action 2

Sensibiliser et communiquer auprès des ménages

Cibles : Ménages

- Conseil et guides sur le site internet, articles dédiés
- Animation de stands lors de manifestations ou dans des lieux d'achat préalablement définis



## Axe 2 – Éviter la production de biodéchets

Les biodéchets (végétaux et restes alimentaires) représentent environ 20% de notre poubelle grise et les végétaux sont le 1<sup>er</sup> flux collecté en déchèteries ! Des bonnes pratiques du quotidien permettent de les éviter. La CCSB souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour la réduction de ces déchets.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Sytraival, prestataires extérieurs, services techniques des communes, bailleurs

Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	Action 7
Promouvoir la gestion in situ des déchets verts des ménages	Développer le compostage individuel pour les ménages	Développer le compostage partagé pour l'habitat collectif et centres denses	Développer le compostage pour les structures de la restauration collective	Arrêter la prise en charge des tontes en déchèteries
Cibles : Ménages			Cibles : Restaurations collectives	Cibles : Tous les usagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports, guides</li> <li>• Ateliers pratiques</li> <li>• Sessions de broyage dans les communes</li> <li>• Soutiens à l'achat de kit mulching/broyeur</li> <li>• Soutiens à l'arrachage de haie, thuya... et soutiens à la plantation de haies vives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la vente de composteurs</li> <li>• Formations pratiques</li> <li>• Expositions en Mairies et médiathèques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du déploiement des sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de composteurs</li> <li>• Formation et accompagnement</li> </ul>	<i>A partir de 2027</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la gestion in situ des tontes en ne les acceptant plus en déchèteries</li> </ul>



## Axe 3 – Favoriser la consommation responsable

À travers cet axe, la CCSB souhaite promouvoir une série d'actions simples et emblématiques afin d'inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement et les accompagner dans la réduction de leurs déchets notamment d'emballage.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Sytraival, Associations de quartier

Action 8	Action 9	Action 10	Action 11	Action 12
Accompagner à l'organisation de manifestations éco-responsables	Communiquer et sensibiliser les ménages sur l'éco-consommation	Sensibiliser et encourager à l'utilisation des textiles sanitaires lavables	Promouvoir des actions éco-responsables pour les établissements	Organiser des Défis Familles Zéro Déchets
Cibles : Associations, ménages	Cibles : Ménages	Cibles : Ménages, professionnels de la petite enfance	Cibles : Etablissements scolaires, petite enfance	Cibles : Ménages
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils sur le site internet, guide</li> <li>Vente de gobelet réutilisables</li> <li>Accompagnement personnalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Articles dédiés</li> <li>Ateliers grand public lors de la SERD</li> <li>Présence d'un.e ambassadeur.ice du tri lors des évènements</li> <li>Organiser des pique-niques 0 Déchet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver des partenaires</li> <li>Créer une campagne de communication</li> <li>Encourager les familles à travers le prêt de kits de couches lavables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animations scolaires</li> <li>Communication labélisation Ecolo-Crèches</li> <li>Diffusion de fiches actions et suivi</li> <li>Accompagnement personnalisé</li> </ul>	<p><i>A partir de 2028</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une vingtaine de familles accompagnées par an</li> </ul>



## Axe 4 – Favoriser la réparation et le réemploi

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. La CCSB souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le réemploi, le prêt, le don et la réparation.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Rebooteille, CA, CMA, L'Abri, 3CHB, VUVIB

Action 13	Action 14	Action 15
Poursuivre le partenariat avec la Recyclerie et développer de nouveaux services	Accompagner à l'organisation d'ateliers de réparation sur le territoire	Développer la consigne du verre sur le territoire
Cibles : Ménages	Cibles : Ménages	Cibles : Ménages, professionnels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer</li> <li>• Organisation de visites et d'ateliers</li> <li>• « Etendre » la Recyclerie avec des boutiques éphémères</li> <li>• Développer la présence de valoriste en déchèteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation du réseau Répar'Acteurs</li> <li>• Étudier la possibilité d'implanter un atelier de réparation</li> <li>• Travailler sur le déploiement d'ateliers d'auto-réparation de vélo</li> <li>• Diffuser un annuaire des réparateurs du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> </ul>



## Axe 5 – Être éco-exemplaire

Les établissements publics du territoire se doivent d’être exemplaires en matière de prévention et de réduction des déchets : favoriser l’engagement des structures publiques, réduire les quantités et la nocivité des déchets produits par les administrations publiques et favoriser l’appropriation et la diffusion de pratiques éco-exemplaires sont autant d’enjeux primordiaux pour la CCSB afin d’être identifiée comme un acteur du changement crédible auprès des usagers.

Flux	Porteur de l’action	Partenaires
	CCSB	Les communes

Action 16	Action 17	Action 18	Action 19
Favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes	Former les agents et élus au compostage	Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations (CCSB et communes)	Travailler sur la commande publique
Cibles : Services espaces verts	Cibles : Communes	Cibles : Administrations CCSB et communes	Cibles : Administrations CCSB et communes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du livret fiches actions, suivi</li> <li>• Mutualisation de broyeurs</li> <li>• Atelier pratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution du livret Réseau Compost Citoyen aux élus</li> <li>• Formation d’un duo agent/élu Guide Composteur par commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion d’un programme d’action et suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des modalités et bonnes pratiques d’intégration de clauses et de critères environnementaux</li> <li>• Échanges réguliers avec le service marché</li> </ul>

## Axe 6 – Améliorer la sensibilisation et la communication

Le PLPDMA doit être accompagné d'un dispositif de communication soutenu pour réussir à faire changer les habitudes. Chaque action nécessite une communication spécifique et le plan d'actions s'insère dans une stratégie globale de communication pendant toute sa durée.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Sytraival, les communes, CMA, CAPEB

Action 20	Action 21	Action 22
Continuer et développer les animations de sensibilisation en classe	Développer la communication à destination des communes	Organiser des évènements autour de la réduction des Déchets
Cibles : Scolaires	Cibles : CCSB et communes	Cibles : Tous les usagers
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des communes dans la rédaction des bulletins communaux</li> <li>• Préparation d'articles et visuels</li> <li>• Organisation de réunions avec les secrétaires de mairie une fois par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations grand public lors de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) et de la SEDD (Semaine du Développement Durable)</li> </ul>



## Axe 7 – Réduire les déchets des professionnels

Environ 20 % des DMA sont des déchets des activités économiques d'après une étude de l'ADEME menée en 2016 à l'échelle nationale. Il est donc indispensable d'accompagner les professionnels utilisant le service public de prévention et de gestion des déchets dans une démarche de réduction de leur production.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	CMA, CCI, CAPEB, Offices du tourisme

Action 23	Action 24	Action 25	Action 26
Déployer un poste d'accompagnement à la transition des entreprises	Promouvoir les actions éco-responsables auprès des professionnels	Travailler sur la labellisation Tourisme Durable	Sensibiliser les professionnels du BTP sur les solutions existantes pour la gestion de leurs déchets
Cibles : Professionnels	Cibles : Commerces, Artisans	Cibles : Campings, hébergements, restaurants	Cibles : Artisans du bâtiment
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs qui peuvent accompagner les entreprises</li> <li>• Informer les professionnels via des temps d'actions (ex : Les Petits Dej Eco)</li> <li>• Accompagnement personnalisé et soutien aux entreprises, par le biais des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des labels et des gestes écoresponsables</li> <li>• Créer une dynamique autour de l'éco-construction : organisation d'ateliers de l'éco-construction</li> <li>• Création et animation d'un forum de l'économie circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger avec les Offices du tourisme</li> <li>• Accompagnement des hôtels et des campings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur des relais pour communiquer auprès des professionnels sur les solutions qui leur sont dédiés hors SPPGD</li> </ul>



## Axe 8 – Améliorer la gestion des déchets dangereux

La prévention vise aussi à réduire la nocivité des déchets produits. Une meilleure gestion des déchets dangereux réduit les risques de pollution des sols, de l'air et de l'eau, tout en limitant les dangers pour les opérateurs de collecte et de traitement des déchets.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Éco-organismes

Action 27	Action 28
Communiquer sur les actions existantes	Proposer de nouvelles solutions
Cibles : Tous les usagers	Cibles : Tous les usagers
<ul style="list-style-type: none"><li>Mieux communiquer sur les lieux de collecte et les filières de tri des déchets chimiques</li><li>Mettre à jour la communication en déchèterie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Augmenter le nombre de points de reprise</li><li>Diffuser la communication des éco-organismes</li></ul>



## Axe 9 – Étudier la mise en place d'instruments économiques

La tarification incitative est un outil pour faire évoluer les comportements des usagers vers la prévention et le tri en liant une partie de la contribution financière à l'utilisation du service. Aujourd'hui le service de gestion des Déchets est financé par la TEOM, un impôt additionnel à la taxe foncière qui n'est pas corrélé au coût réel du service de gestion des déchets. La CCSB souhaite mener une étude pour appréhender les enjeux d'une tarification incitative sur son territoire.

Flux	Porteur de l'action	Partenaires
	CCSB	Les communes

### Action 29

Etudier la mise en place d'une tarification incitative

Cibles : Tous les usagers du service

*À partir de 2029*

Favoriser la réduction des déchets et une meilleure valorisation par l'incitation financière : étudier la mise en place d'une tarification incitative

## 4.5. Le calendrier

Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés, la CCSB a fait le choix de retenir 9 axes thématiques. Ces axes sont déclinés en 29 actions :

	Etat d'avancement des actions	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>							
Mettre en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	<i>Non débutée</i>						
Sensibiliser et communiquer auprès des ménages	<i>Non débutée</i>						
<b>Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.</b>							
Promouvoir la gestion in situ des déchets verts des ménages	<i>Non débutée</i>						
Développer le compostage individuel pour les ménages	<i>En cours</i>						
Développer le compostage partagé pour l'habitat collectif et centres denses	<i>En cours</i>						
Développer le compostage pour les structures de la restauration collective	<i>En cours</i>						
Arrêter la prise en charge des tontes en déchèteries	<i>Non débutée</i>						
<b>Axe 3 : Favoriser la consommation responsable</b>							
Accompagner à l'organisation de manifestations éco-responsables	<i>En cours</i>						
Communiquer et sensibiliser les ménages sur l'éco-consommation	<i>Non débutée</i>						
Sensibiliser et encourager à l'utilisation des textiles sanitaires lavables	<i>Non débutée</i>						
Promouvoir des actions éco-responsables pour les établissements scolaires, le périscolaire et la petite enfance	<i>Non débutée</i>						
Organiser des Défis Familles Zéro Déchets	<i>Non débutée</i>						
<b>Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi</b>							
Poursuivre le partenariat avec la Recyclerie et développer de nouveaux services	<i>En cours</i>						
Accompagner à l'organisation d'ateliers de réparation sur le territoire	<i>Non débutée</i>						
Développer la consigne du verre sur le territoire	<i>Non débutée</i>						
<b>Axe 5 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets</b>							
Favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes	<i>En cours</i>						
Former les agents et élus au compostage	<i>En cours</i>						
Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations (CCSB et communes)	<i>En cours</i>						
Travailler sur la commande publique	<i>Non débutée</i>						

	Etat d'avancement des actions	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Axe 6 : Améliorer la sensibilisation et la communication</b>							
Continuer et développer les animations de sensibilisation en classe	<i>En cours</i>						
Développer la communication à destination des communes	<i>En cours</i>						
Organiser des évènements autour de la gestion des Déchets	<i>En cours</i>						
<b>Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels</b>							
Déployer un poste d'accompagnement à la transition des entreprises	<i>En cours</i>						
Promouvoir les actions éco-responsables auprès des professionnels	<i>Non débutée</i>						
Travailler sur la labellisation Tourisme Durable	<i>Non débutée</i>						
Sensibiliser les professionnels du BTP sur les solutions existantes pour la gestion de leurs déchets	<i>Non débutée</i>						
<b>Axe 8 : Améliorer la gestion des déchets dangereux</b>							
Communiquer sur les actions existantes	<i>Non débutée</i>						
Proposer de nouvelles solutions	<i>Non débutée</i>						
<b>Axe 9 : Actions complémentaires</b>							
Etudier la mise en place d'une tarification incitative	<i>Non débutée</i>						

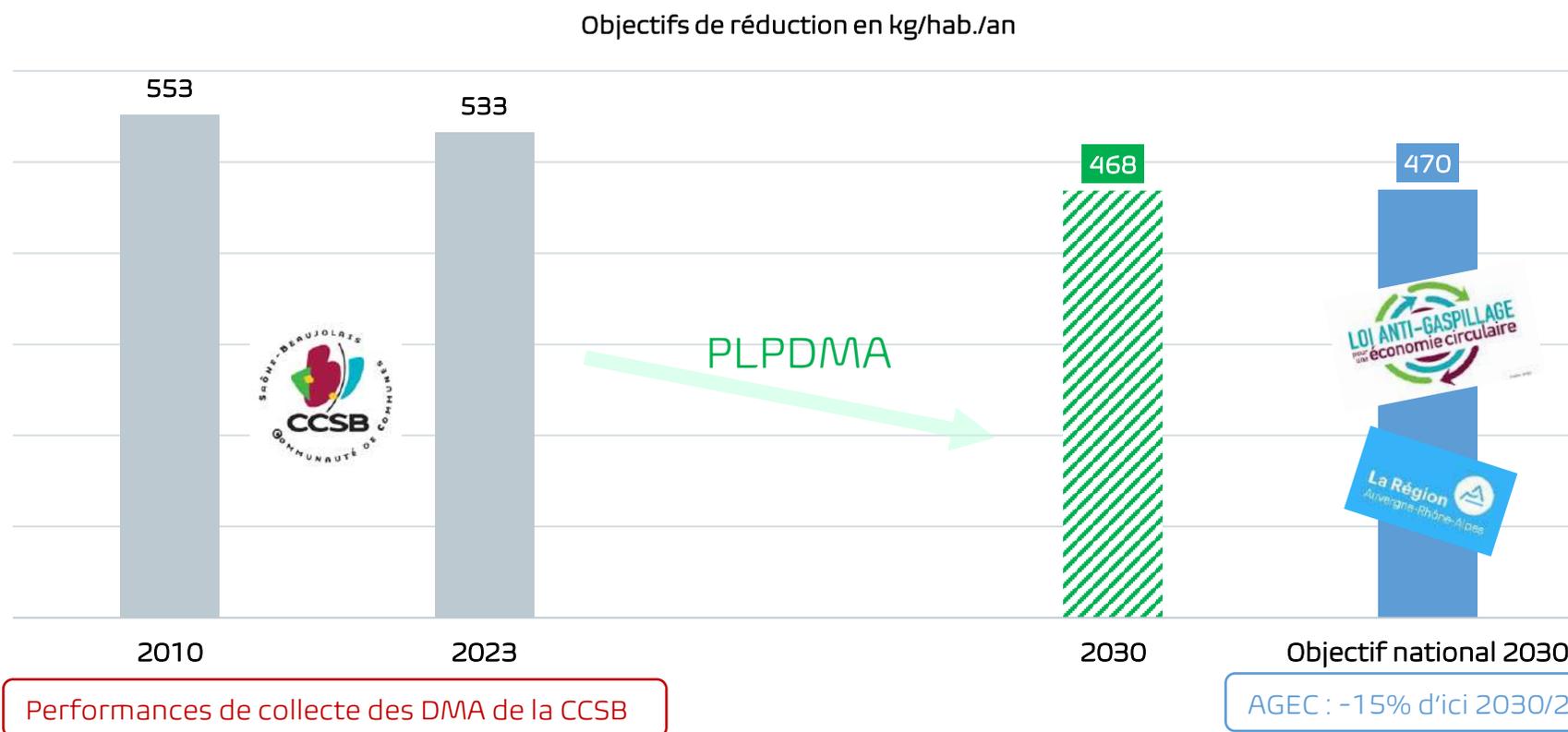
## 4.6. Le bilan du PLPDMA

### 4.6.1. Les moyens mobilisés

		Quantités de déchets évités	ETP par an en moyenne	Moyens financiers sur 6 ans
Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 kg/hab.	<0,1	5k€
Axe 2	Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	27 kg/hab.	1,7	390k€
Axe 3	Favoriser la consommation responsable	3 kg/hab.	0,4	12k€
Axe 4	Favoriser la réparation et le réemploi	7 kg/hab.	0,1	749k€
Axe 5	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	12 kg/hab.	0,2	3k€
Axe 6	Améliorer la sensibilisation et la communication	-	0,7	30k€
Axe 7	Réduire les déchets des professionnels	13 kg/hab.	0,1	2k€
Axe 8	Améliorer la gestion des déchets dangereux	-	<0,1	1k€
Axe 9	Étudier la mise en place d'instrument économique	-	<0,1	30k€
	Total des actions	-65 kg/hab.	3,2 ETP/an	1,2 M€

### 4.6.1. Les résultats attendus

Les résultats quantitatifs du PLPDMA doivent respecter l'objectif national défini par la loi AGEC de réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2030. Cette objectif, ramené à la durée du PLDPMA est de 470 kg/hab. en 2030.



La réalisation de l'ensemble des actions du plan permettrait d'arriver à l'objectif de réduction des DMA défini par la loi AGEC avec estimation de 468 kg/hab en 2030 à la fin du PLPDMA pour un objectif règlementaire de 470 kg/hab.

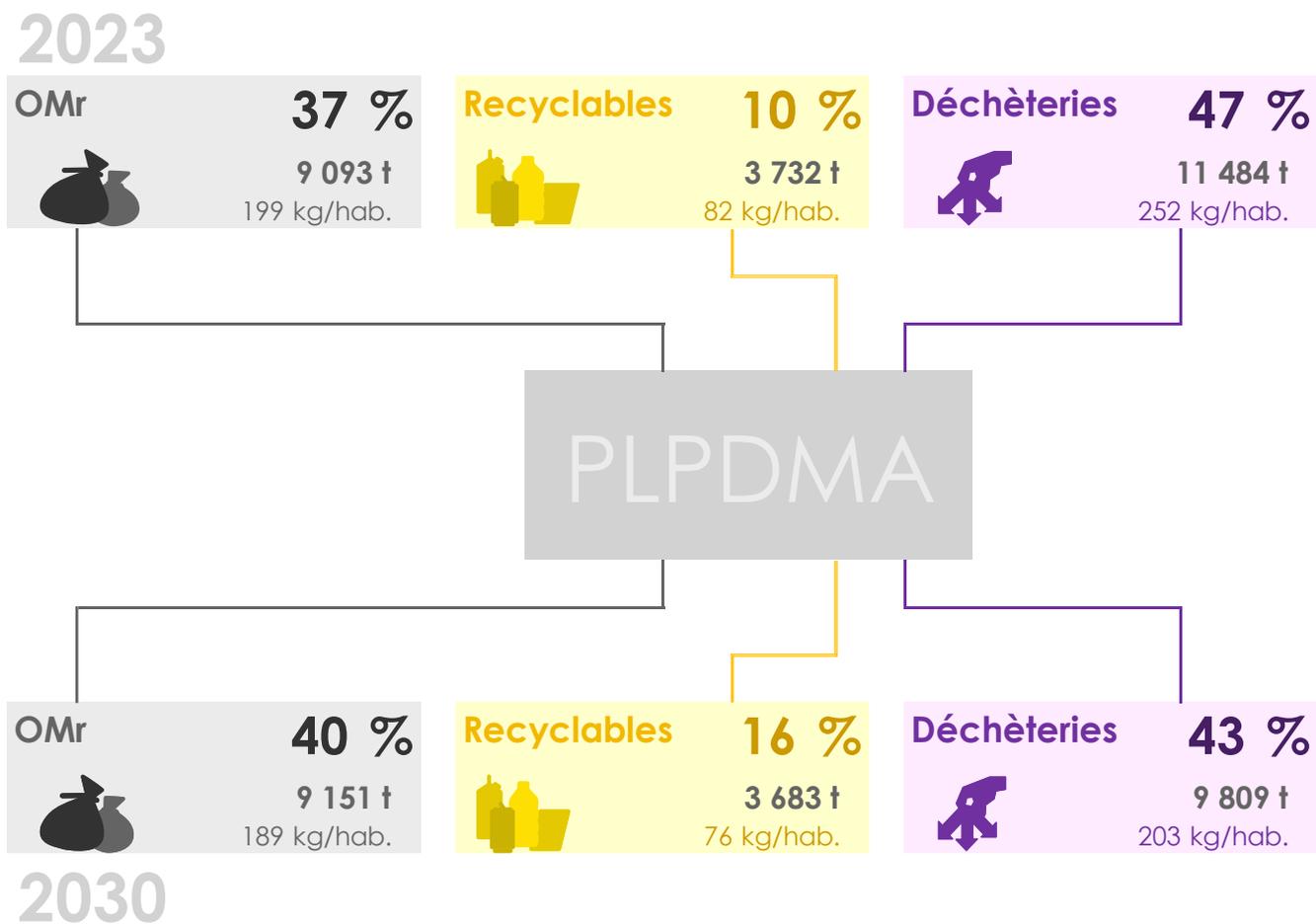
Le synoptique présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la CCSB.

# Synoptique de PLPDMA



2023 - 2030

Quantité totale de déchets : **24309 tonnes** - **533 kg/hab.**



Quantité totale de déchets : **22643 tonnes** - **468 kg/hab.**

## 4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan

### Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- # **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- # **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- # **Veiller au respect** du Plan ;
- # **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

### Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- Les **associations** du territoire, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- Les **Communes du territoire** en tant que cibles et relais des actions du plan ;
- Le **SYTRAIVAL**, syndicat de traitement auquel adhère la CCSB ;

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- Des **baillleurs sociaux et gestionnaires** de copropriété, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages résidents en habitat collectif ;
- Des **prestataires extérieurs** pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- Des **chambres consulaires et syndicats des professionnels**, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- Des différents **éco-organismes** et leur représentant local ;
- De la **Région**, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;

- De **l'ADEME**, dont la connaissance et le retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

## Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de 10 indicateurs :

- Quantité et évolution des tonnages et performances de **DMA** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances **d'OMR** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances en **déchèteries**, par flux ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances de **déchets alimentaires évités grâce à la réduction du gaspillage alimentaire** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances de **déchets alimentaires évités grâce au compostage** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances **d'objets réemployés** en Recyclerie ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances **d'objets réparés** lors d'ateliers ;
- Pourcentage **d'usagers indiquant connaître la notion de prévention** des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- Effectif de **l'équipe projet** du programme (ETP/an) ;
- **Dépenses engagées** ou Coût total du PLPDMA en € (par an).

Les actions seront quant à elles suivies grâce à des indicateurs spécifiques mentionnés dans les fiches actions, présentée en annexe de ce document.

# Annexe : Fiches Actions détaillées

## Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	2 actions
Action 1 –Mettre en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective		
Action 2 – Sensibiliser et communiquer auprès des ménages		

Axe 1	Action 1 –Mettre en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective		Flux :			
<b>Public ciblé</b>	Etablissements publics et privés de la restauration collective	Porteur du projet : CCSB, service Agriculture et Viticulture				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Sytraival, CCI					
<b>Objectifs</b>	<p># <b>Réaliser des diagnostics et bilan du Gaspillage Alimentaire en restauration collective</b> : Analyser les pratiques de la restauration en globalité pour bien cibler les actions adaptées pour chaque structure pour sa transition alimentaire</p> <p># <b>Proposer des accompagnements personnalisés au changement</b> : Proposer des formations spécialisées aux personnels de cantine et gestionnaires, réaliser des immersions dans les cantines pour impulser le changement. Exemple : "Comment écrire un cahier des charges complet et limiter le gaspillage alimentaire ?" ou "Comment bien comprendre l'équilibre carcasse ?"</p> <p><i>Cette action est portée par le service Agriculture et Viticulture de la CCSB dans le cadre de la réalisation du PAT (Plan Alimentaire Territorial) de la CCSB.</i></p>					
<b>Potentiel de réduction</b>	-1,3 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Accompagner le service CCSB dans la réalisation de cette action						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Moyens humains en jours	-	-	-			
Nombre de diagnostics de gaspillage alimentaire réalisés par an	5	5	5			
Nombre d'accompagnements personnalisés au changement (réalisé dans le cadre du PAT)	5	5	5			
Nombre d'établissement professionnel accompagné par an	5	5	5			
Nombre d'élèves sensibilisés par an	980	980	980			
Nombre de kg/hab. évités	0,4	0,9	1,3	1,3	1,3	1,3

Axe 1	Action 2 – Sensibiliser et communiquer auprès des ménages					Flux: 
<b>Public ciblé</b>	Ménages	Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Prestataires extérieurs					
<b>Objectifs</b>	# <b>Conseil et guides</b> sur le site internet, articles dédiés # <b>Sensibiliser le grand public</b> sur des manifestations ou des lieux d'achat préalablement listés : animation de stands lors de manifestations ou dans des lieux d'achat préalablement définis, au moins 3 fois / an					
<b>Potentiel de réduction</b>	- 2,1 kg/hab					
Etapas clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rédaction d'articles/guides						
Sensibilisation grand public : création de guide/flyers à distribuer lors des évènements, animation de stands						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	15	10	10	10	10	10
Moyens financiers (budget) en €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Nombre d'articles publiés (tout support confondus) par an	4	4	4	4	4	4
Nombre de stands organisés /an	3	3	3	3	3	3
Nombre de participants aux stands de sensibilisation /an	300	300	300	300	300	300
Nombre de kg/hab. évités	0,4	0,7	1,1	1,4	1,8	2,1

## Axe 2 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

<b>Axe 2</b>	<b>Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</b>	<b>5 actions</b>
Action 3 – Promouvoir la gestion in situ des déchets verts des ménages		
Action 4 – Développer le compostage individuel pour les ménages		
Action 5 – Développer le compostage partagé pour l’habitat collectif et centres denses		
Action 6 – Développer le compostage pour les structures de la restauration collective		
Action 7 – Arrêter la prise en charge des tontes en déchèteries		

<b>Axe 2</b>	<b>Action 3 – Promouvoir la gestion in situ des déchets verts des ménages</b>					<b>Flux :</b> 
<b>Public ciblé</b>	Ménages	Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes, Sytraival, prestataires extérieurs					
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Réaliser et diffuser des supports, et des guides</li> <li># Proposer des ateliers pratiques sur les pratiques alternatives de gestion des espaces verts (tonte mulching, paillage, choix de plantes à croissance lente ...) à destination des particuliers, notamment lors des événements nationaux (Tous au Compost et la Fête du Sol Vivant). – réalisation en prestation</li> <li># Organiser des sessions de broyage dans les communes</li> <li># Proposer des soutiens à l’achat pour les équipements de réduction des déchets verts (kit mulching, broyeur, ...)</li> <li># Proposer des soutiens à l’arrachage de haie, thuya... et soutiens à la plantation de haies vives</li> </ul>					
<b>Potentiel de réduction</b>	-2,7 kg/hab					
<b>Etapes clés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	56	56	56	56	56	56
Moyens financiers (budget) en €	32 500 €	32 500 €	32 500 €	32 500 €	32 500 €	32 500 €

Nombre d'articles (tout support confondu) / an	6	6	6	6	6	6
Nombre d'ateliers / animations à destination des particuliers /an	3	3	3	3	3	3
Nombre de sessions de broyage organisées dans les communes /an (mutualisation entre commune possible)	35	35	35	35	35	35
Nombre de soutiens à l'acquisition de kit mulching ou broyeur	124	124	124	124	124	124
Nombre de soutiens financier pour l'arrachage et à la plantation	60	60	60	60	60	60
Nombre de participants aux sessions de broyage / an	700	700	700	700	700	700
Nombre de demandes de subventions kit mulching (cumulé)	124	248	372	496	620	744
Nombre de demandes de subventions arrachage/plantation (cumulé)	124	248	372	496	620	744
Nombre de kg/hab. évités	2,41	2,47	2,53	2,59	2,65	2,70

Axe 2		Action 4 – Développer le compostage individuel pour les ménages					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Ménages en habitat individuel avec jardin	<b>Porteur du projet : CCSB</b>					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Sytraival						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Poursuivre la vente de composteurs à prix réduit</li> <li># Réaliser des enquêtes de suivi sur la pratique du compostage</li> <li># Proposer des formations pratiques au compostage</li> <li># Organiser des expositions en Mairies et médiathèques</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- 3,5 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Ventes de composteurs à prix réduits							
Réalisation d'une enquête sur la pratique du compostage							
Organiser des formations et expositions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en ETP	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	
Moyens financiers (budget) en €	54 400 €	54 400 €	38 080 €	27 200 €			
Nombre de composteurs vendus /an	1000	1000	700	500			
Nombre de réunion d'accompagnement au compostage par an	10	10	7	5	3	3	
Nombre d'exposition sur la pratique du compostage individuel	2	2	2	2	2	2	
Nombre de participants aux formations /an	200	200	140	100	60	60	
Nombre de kg/hab. évités	1,8	2,4	2,9	3,2	3,5	3,5	

Axe 2		Action 5 – Développer le compostage partagé pour l’habitat collectif et centres denses					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Ménages en collectif et centres denses	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Services techniques des communes, bailleurs						
<b>Objectifs</b>	# Poursuivre le déploiement du parc de sites de compostage partagé sur le territoire : plan d’actions, réunions avec les acteurs (élus, agents communaux, habitants), inauguration du site, suivis réguliers, animations et communication						
<b>Potentiel de réduction</b>	- 1,0 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Poursuite du déploiement de site							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en ETP	0,8	1,0	1,1	0,8	0,8	0,8	
Moyens financiers (budget) en €	7 000 €	7 000 €	7 000 €				
Nombre de composteurs collectifs déployés par an	10	10	10				
Nombre de composteurs collectifs sur le territoire (total)	33	43	53	53	53	53	
Nombre de ménages desservis par un site de compostage	1650	2150	2650	2650	2650	2650	
Nombre de kg/hab. évités	0,6	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	

Axe 2		Action 6 – Développer le compostage pour les structures de la restauration collective					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Restauration collective scolaire et professionnel	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	-						
<b>Objectifs</b>	# Mettre à disposition des composteurs, former et accompagner en priorité aux structures écoles et petite enfance : objectif que toutes les structures soient équipées d'une solution de tri à la source des biodéchets # Proposer une solution aux professionnels de la restauration collective						
<b>Potentiel de réduction</b>	-2,8 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Mettre à disposition des composteurs, former et accompagner les établissements scolaires et petite enfance							
Proposer une solution aux professionnels							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en ETP	0,3	0,4	0,6	0,2	0,2	0,2	
Moyens financiers (budget) en €	-	-	-	-	-	-	
Nombres d'établissements scolaires équipés de composteurs / an	16	16	15				
Nombres d'établissements professionnels équipés de composteurs / an	12	12	12				
Nombres d'établissements pratiquant le compostage	28	56	83	83	83	83	
Nombre de kg/hab. évités	0,9	1,9	2,8	2,8	2,8	2,8	

Axe 2		Action 7 – Arrêter la prise en charge des tontes en déchèteries					Flux: 
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	-						
<b>Objectifs</b>	<p># Favoriser la gestion in situ des tontes en ne les acceptant plus en déchèteries</p> <p><i>Cette action démarre dans un deuxième temps, à partir de la 3<sup>ème</sup> année du PLPDMA, en parallèle de la proposition de solutions et d'accompagnements des usagers pour gérer les végétaux, dont les tontes, à la parcelle.</i></p>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- 16,7 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Arrêt de l'acceptation des tontes en déchèteries, accompagnement des usagers vers les solutions et accompagnements existants pour la gestion des tontes à la parcelle.							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			-	-	-	-	
Moyens financiers (budget) en €			-	-	-	-	
Nombre de kg/hab. évités			16,7	16,7	16,7	16,7	

## Axe 3 : Favoriser la consommation responsable

<b>Axe 3 Favoriser la consommation responsable</b>	<b>5 actions</b>
Action 8 – Accompagner à l'organisation de manifestations éco-responsables	
Action 9 – Communiquer et sensibiliser les ménages sur l'écoconsommation	
Action 10 – Sensibiliser et encourager à l'utilisation des textiles sanitaires lavables	
Action 11 – Promouvoir des actions éco-responsables pour les établissements	
Action 12 – Organiser des Défis Famille Zéro Déchet	

Axe 3	Action 8 – Accompagner à l'organisation de manifestations éco-responsables						Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Associations et ménages		Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Association de quartier/de foyers						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Proposer des conseils à l'organisation d'évènements responsables sur le site internet,</li> <li># Proposer une vente de gobelets réutilisables à prix réduit,</li> <li># Proposer un accompagnement personnalisé à la réalisation d'évènement responsables</li> <li># Diffuser le livret explicatif sur l'organisation d'un événement 0 déchets (réalisé par le Sytravail et diffusé 1 fois par an aux associations)</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
<b>Etapes clés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action (déjà en cours)							
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	17,75	17,75	17,75	17,75	17,75	17,75	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombre de supports / guide pour l'organisation d'un événement éco-responsable réalisés ou mis à jour / an	1	1	1	1	1	1	

Nombre d'évènement accompagné / an	5	5	5	5	5	5
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 3		Action 9 – Communiquer et sensibiliser les ménages sur l'écoconsommation					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Ménages	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Associations de quartiers/foyers						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Communiquer sur le site internet, réaliser des articles dédiés</li> <li># Animer des ateliers grand public lors de la SERD</li> <li># Présence d'un.e ambassadeur.rice du tri pour sensibilisation sur quelques manifestations du territoire (animation de stand ou sensibilisation mobile)</li> <li># Organiser des pique-niques 0 déchets avec les associations de quartier et les foyers du territoire</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	7	7	7	7	7	7	
Moyens financiers (budget) en €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an	3	3	3	3	3	3	
Nombre d'ateliers ou animations / an	2	2	2	2	2	2	
Présence ADT lors d'une manifestation / an	6	6	6	6	6	6	
Nombre de pique-niques organisés avec les associations de quartier	4	4	4	4	4	4	
Nombre de ménages sensibilisés / an	3130	3130	3130	3130	3130	3130	
Nombre de kg/hab. évités	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	

Axe 3		Action 10 – Sensibiliser et encourager à l'utilisation des textiles sanitaires lavables					Flux :
<b>Public ciblé</b>	Ménages, professionnels de la petite enfance	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	A identifier						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># <b>Trouver des partenaires</b> : crèches, assistances maternelles, relais petite enfance, associations, sage-femmes, infirmières, structures scolaires et d'enseignement</li> <li># <b>Créer une campagne de communication</b> pour sensibiliser les femmes sur les alternatives aux protections jetables</li> <li># <b>Couches lavables</b> : organiser une réunion explicative annuelle pour encourager les familles, proposer un prêt de kit couche lavable</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	-0,5 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Recherche de partenaires pour la réalisation de l'action et porter la communication							
Réalisation d'une campagne de communication							
Organisation de réunions, prêt de kit couches lavables							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours		5	5	6	3	3	
Moyens financiers (budget) en €				2 000 €			
Réalisation d'une campagne de communication sur les protections menstruelles réutilisables				Oui			
Organisation de réunion explicative couches lavables				1	1	1	
Nombre de parents assistants aux réunions				40	40	40	
Nombre de kit couches lavables prêtés				20	20	20	
Nombre de kg/hab. évités				0,5	0,5	0,5	

Axe 3		Action 11 – Promouvoir des actions éco-responsables pour les établissements					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Etablissements scolaires, petite enfance	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Sytraival						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Réaliser des <b>animations scolaires</b></li> <li># <b>Communiquer sur la labélisation Ecolo-crèches</b> et les structures labélisées</li> <li># <b>Diffuser des fiches actions</b> pour faciliter la mise en œuvre d'actions éco-responsables en établissement scolaire : favoriser le tri, le réemploi, bien savoir communiquer auprès des parents d'élèves, organisation de Kermesse 0 déchets, ...</li> <li># <b>Proposer des accompagnements personnalisés</b> aux établissements sur demande</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	-1,8 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation des fiches actions							
Réalisation de l'action							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	37	32	32	32	27	27	
Moyens financiers (budget) en €	1 500 €						
Nombre de fiches action réalisés ou mises à jour / an	3	3	3	3	3	3	
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an sur la labélisation	1	1	1	1	1	1	
Nombre d'écoles accompagnées par an	10	10	10	10	5	5	
Nombre d'établissements ayant mis en place des actions	55	55	55	55	55	55	
Nombre de kg/hab. évités	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	

Axe 3		Action 12 – Organiser des Défis Famille Zéro Déchet					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Ménages	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	-						
<b>Objectifs</b>	<p># Accompagner une vingtaine de foyers volontaires sur 6 mois</p> <p><i>Les "défis familles zéro déchet" permettent de promouvoir des modes de consommation responsables en accompagnant des citoyens volontaires dans la réduction de leurs déchets.</i></p>						
<b>Potentiel de réduction</b>	-0,3 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Préparation du défi : modalités de l'accompagnement, réalisation des supports de communication, ...							
Organisation d'un défi par an : communication, sélection des familles volontaires, pesées initiales, accompagnement, suivi et bilan							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			30	50	50	50	
Moyens financiers (budget) en €				1 711 €	1 711 €	1 711 €	
Organisation d'un Défi Familles Zéro Déchets				Oui	Oui	Oui	
Nombre de foyers participant au défis / an				20	20	20	
Nombre de kg/hab. évités				0,1	0,2	0,3	

## Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi

<b>Axe 4 Favoriser la réparation et le réemploi</b>	<b>3 actions</b>
Action 13 – Poursuivre le partenariat avec la Recyclerie et développer de nouveaux services	
Action 14 – Accompagner à l'organisation d'ateliers de réparation sur le territoire	
Action 15 – Développer la consigne du verre sur le territoire	

<b>Axe 4</b>	<b>Action 13 – Poursuivre le partenariat avec la Recyclerie et développer de nouveaux services</b>					<b>Flux :</b> 
<b>Public ciblé</b>	Ménages	Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	L'Abri					
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Communiquer sur la Recyclerie</li> <li># Organiser des visites et des ateliers en Recyclerie</li> <li># « Etendre » la Recyclerie : créer un autre lieu de vente sur le territoire (points éphémères)</li> <li># Poursuivre le partenariat pour la présence de valoristes en déchèterie et développer cette action de sensibilisation</li> </ul>					
<b>Potentiel de réduction</b>	- 4,2 kg/hab					
<b>Etapes clés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation de l'action						
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	6	6	6	6	6	6
Moyens financiers (budget) en €	124 800 €	124 800 €	124 800 €	124 800 €	124 800 €	124 800 €
Nombre de visites de la Recyclerie / an	6	6	6	6	6	6
Nombres de supports de communication publiés (tout support confondus) par an sur la recyclerie	12	12	12	12	12	12
Nombre de déchèteries avec présence de valoristes	5	5	5	5	5	5

Nombre de participants aux visites de la recyclerie	120	120	120	120	120	120
Nombre de dépôts pour valorisation / an	6000	6000	6000	6000	6000	6000
Nombre de kg/hab. évités	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2

Axe 4		Action 14 –Accompagner à l’organisation d’ateliers de réparation sur le territoire					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Ménages	Porteur du projet : CCSB, service Mobilité					
<b>Partenaires mobilisés</b>	3CHB, VUVIB, L'outil en main, CMA						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Mobiliser le réseau Répar'Acteurs et accompagner volontaires dans la recherche de locaux pour l'implantation d'ateliers réparation</li> <li># Travailler sur le déploiement d'ateliers d'auto-réparation de vélo</li> <li># Communiquer</li> <li># Créer un annuaire des réparateurs du territoire</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Accompagner le déploiement d'ateliers d'auto-réparation de vélo							
Créer un annuaire des réparateurs							
Recenser les acteurs de réparation du territoire organisant ou souhaitant organiser des Repair 'cafés, échange avec les communes pour trouver des locaux							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	3	14	10	10	10	10	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombre de réunion Repair 'café ou Brico Mobile organisée		12	12	12	12	12	
Création puis actualisation d'un annuaire des réparateurs		1	1	1	1	1	
Nombre d'atelier d'auto-réparation de vélo par an	3	3	3	3	3	3	

Nombre de participants aux Repair 'cafés		180	180	180	180	180
Nombre de participants aux ateliers réparation vélo		180	180	180	180	180
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 4		Action 15 – Développer la consigne du verre sur le territoire					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Ménages et professionnels	Porteur du projet : CCSB, Service Agriculture et Viticulture de la CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Rebooteille, CA, CMA						
<b>Objectifs</b>	# Communiquer sur les projets de réemploi du verre sur le territoire						
<b>Potentiel de réduction</b>	-2,5 kg/hab						
<b>Etapes clés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action							
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	2	2	2	2	2	2	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombres d'articles publiés/d'actions de communication (tout support confondus) par an	1	1	1	1	1	1	
Nombre de kg/hab. évités	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	

## Axe 5 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

<b>Axe 5</b> Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4 actions
Action 16 – Favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes	
Action 17 – Former les agents et élus au compostage	
Action 18 – Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations (CCSB et communes)	
Action 19 – Travailler sur la commande publique	

<b>Axe 5</b>	<b>Action 16 – Favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes</b>					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Services espaces verts des communes et CCSB	Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes					
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Partager le livret « Fiches actions » du jardinage au naturel aux communes</li> <li># Organiser des ateliers de partage d'expérience pour diffuser les bonnes pratiques</li> <li># Mutualiser les broyeurs entre les communes, faire un bilan de l'utilisation au près des communes pour en faire la promotion</li> </ul>					
<b>Potentiel de réduction</b>	-11,3 kg/hab					
<b>Etapes clés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diffusion et promotion du Livret "Fiches actions"						
Promotion des broyeurs mutualisés						
Organisation d'atelier jardinage au naturel avec les services espaces verts						
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	6	16	6	16	6	16
Moyens financiers (budget) en €						

Organisation d'atelier formation jardinage au naturel avec les services espaces verts		1		1		1
Nombre de commune ayant mis en place des actions nouvelles	6	12	18	24	30	35
Nombre d'utilisation des broyeurs	105	105	105	105	105	105
Nombre de kg/hab. évités	1,9	3,9	5,8	7,8	9,7	11,3

<b>Axe 5</b>	<b>Action 17 – Former les agents et élus au compostage</b>					Flux: 
<b>Public ciblé</b>	Services espaces verts des communes et CCSB	Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes					
<b>Objectifs</b>	# Distribution du livret du Réseau Compost Citoyen aux élus # Objectif de formation d'un duo agent / élu Guide Composteur dans chaque commune					
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab					
<b>Etapes clés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation de l'action						
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	25	25				
Moyens financiers (budget) en €	1 500 €	1 500 €				
Distribution du livret du Réseau Compost Citoyen aux élus	Oui	Oui				
Nombre de formations Guide composteur de duo agents/élus par an	3	3				

Nombre de duos formés par an	20	15				
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 5		Action 18 – Favoriser les actions éco-responsables dans les administrations (CCSB et communes)					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Administrations CCSB et communes	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	-						
<b>Objectifs</b>	# Diffuser un programme d'actions/bonnes pratiques pour réduire les déchets des administrations : suppression des gobelets en cartons, réduction des impressions, # Réaliser un questionnaire annuel pour bilan de la diffusion des actions						
<b>Potentiel de réduction</b>	- 0,3 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	8	4	4	4	4	4	
Moyens financiers (budget) en €							
Réalisation et diffusion de fiches actions de bonnes pratiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Réalisation et partage du bilan des actions déployées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Nombre de communes ayant mis en place des actions	15	25	35	35	35	35	
Nombre de kg/hab. évités	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	

Axe 5	Action 19 – Travailler sur la commande publique					Flux : /
<b>Public ciblé</b>	Administrations CCSB et communes		Porteur du projet : CCSB			
<b>Partenaires mobilisés</b>	Service Marchés Publics de la CCSB					
<b>Objectifs</b>	# Définir des clauses et critères à intégrer, les modalités de leur intégration # Echanger régulièrement avec les services marchés pour s'assurer de l'intégration de la clause					
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab					
Etapas clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Définir des critères et clauses à intégrer						
Échanger et s'assurer de l'intégration de clauses						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	26	6	6	6	6	6
Moyens financiers (budget) en €						
% des marchés comportant des clauses contraignantes pour la mise en place d'actions de prévention des déchets	10%	10%	50%	100%	100%	100%
Nombre de kg/hab. évités						

## Axe 6 : Améliorer la sensibilisation et la communication

<b>Axe 6 Améliorer la sensibilisation et la communication</b>	<b>3 actions</b>
Action 20 – Continuer les animations de sensibilisation en classe	
Action 21 – Développer la communication à destination des communes	
Action 22 – Organiser des évènements autour de la réduction des Déchets	

Axe 6	Action 20 – Continuer les animations de sensibilisation en classe						Flux : /
<b>Public ciblé</b>	Scolaires		Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	Sytraival						
<b>Objectifs</b>	# Continuer la réalisation d'animation scolaire, dans la continuité du travail réalisé actuellement						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
<b>Etapes clés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action							
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	100	100	100	100	100	100	
Moyens financiers (budget) en €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Nombre d'animations de sensibilisations menées dans le scolaire	100	100	100	100	100	100	
Nombre d'élèves ayant participé à des ateliers de sensibilisation	3000	3000	3000	3000	3000	3000	
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6		Action 21 – Développer la communication à destination des communes					Flux : /
<b>Public ciblé</b>	CCSB et communes	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Accompagner les communes dans la rédaction des bulletins communaux</li> <li># Préparer des articles pour diffusion dans les bulletins municipaux de l'ensemble des communes</li> <li># Continuer de proposer régulièrement des visuels pour sensibilisation sur les réseaux sociaux et médias des communes</li> <li># Participer une fois par an à une réunion avec les secrétaires mairies</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	40	40	40	40	40	40	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombres d'articles à publier dans les bulletins municipaux de l'ensemble des communes / an	2	2	2	2	2	2	
Nombre de supports de communication réalisés à destination des communes / an	36	36	36	36	36	36	
Nombre de participation à une réunion avec les secrétaires de mairie	1	1	1	1	1	1	
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6		Action 22 – Organiser des évènements autour de la réduction des Déchets					Flux : /
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes, CMA, CAPEB						
<b>Objectifs</b>	# Animations grand public lors de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) et de la SEDD (Semaine du Développement Durable)						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Animation d'un stand grand public lors de la SERD							
Animation d'un stand grand public lors de la SEDD							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	8	8	8	8	8	8	
Moyens financiers (budget) en €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Nombre de participants au stand lors de la SERD	500	500	500	500	500	500	
Nombre de participants au stand lors de la SEDD	500	500	500	500	500	500	
Nombre de kg/hab. évités							

## Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels

<b>Axe 7 Réduire les déchets des professionnels</b>	<b>4 actions</b>
Action 23 – Déployer un poste d'accompagnement à la transition des entreprises	
Action 24 – Promouvoir les actions éco-responsables auprès des professionnels	
Action 25 – Travailler sur la labellisation Tourisme Durable	
Action 26 – Sensibiliser les professionnels du BTP sur les solutions existantes pour la gestion de leurs déchets	

<b>Axe 7</b>	<b>Action 23 – Déployer un poste d'accompagnement à la transition des entreprises</b>					<b>Flux :</b> 
<b>Public ciblé</b>	Professionnels	Porteur du projet : CCSB, Service Développement Economique				
<b>Partenaires mobilisés</b>	CCI					
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Identifier les acteurs pouvant accompagner les entreprises</li> <li># Informer les professionnels via des temps d'actions (ex : Les Petits Dej. Eco)</li> <li># Accompagnement personnalisé et soutien aux entreprises, par le biais des partenaires</li> </ul>					
<b>Potentiel de réduction</b>	- 0,5 kg/hab					
<b>Etapes clés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Service Déchets CCSB en support pour l'organisation des évènements (thématiques, contenus, animation, ...)						
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours						
Moyens financiers (budget) en €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Nombre de petits déjeuners Eco avec les entreprises organisés / an	4	4	4	4	4	4

Nombre d'entreprises sensibilisées / an	40	40	40	40	40	40
Nombre de kg/hab. évités		0,50	0,50	0,50	0,50	0,50

Axe 7	Action 24 – Promouvoir les actions éco-responsables auprès des professionnels						Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Commerces, Artisans		Porteur du projet : CCSB, Service Développement Economique				
<b>Partenaires mobilisés</b>	CCI, CMA, CAPEB						
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li># Promouvoir les labels et les gestes éco-responsables pour les commerces</li> <li># Créer une dynamique autour de l'écoconstruction : organisation d'ateliers de l'écoconstruction</li> <li># Créer et animer d'un forum de l'économie circulaire pour favoriser l'échange entre professionnels : les déchets de l'un sont les ressources d'un autre.</li> </ul>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
<b>Etapes clés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'action							
<b>Indicateurs : objectifs visés</b>							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	-	-	-	4	4	4	
Moyens financiers (budget) en €	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'ateliers organisés / an	4	4	4	4	4	4	
Création et animation d'un forum d'économie circulaire, nombre de rencontre par an				4	4	4	
Nombre de professionnels participant à un échange local				6	12	18	
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		Action 25 – Travailler sur la labellisation Tourisme Durable					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Campings, hébergements, restaurants	Porteur du projet : CCSB, Service Développement Economique					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Offices de tourisme						
<b>Objectifs</b>	# Echanger avec les Offices du tourisme # Accompagner les professionnels du tourisme dans une labélisation ou la mise en place d'actions éco-responsables						
<b>Potentiel de réduction</b>	- 0,8 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Prise de contact auprès des offices du tourisme, échange sur les modalités de l'action							
Réalisation de la communication sur les labels et les actions, suivi							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			5,5	12,25	12,25	12,25	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombre d'établissements à renseigner / an				27	27	27	
Nombre d'établissements labélisés (cumulé)				9	18	27	
Nombre de kg/hab. évités				0,27	0,53	0,80	

Axe 7		Action 26 – Sensibiliser les professionnels du BTP sur les solutions existantes pour la gestion de leurs déchets					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Artisans du bâtiment	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	CMA, CAPEB 69						
<b>Objectifs</b>	# S'appuyer sur des relais pour communiquer auprès des professionnels sur les solutions qui leurs sont dédiées						
<b>Potentiel de réduction</b>	-11,53 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Recherche et prise de compte auprès des relais							
Communication des solutions aux professionnels							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	4	4	4	4	4	4	
Moyens financiers (budget) en €							
Réduction des passages professionnels en déchèteries pour le plâtre et les gravats	-10%	-20%	-40%	-60%	-80%	-100%	
Nombre de kg/hab. évités	1,15	2,31	4,61	6,92	9,23	11,53	

## Axe 8 : Améliorer la gestion des déchets dangereux

Axe 8 Améliorer la gestion des déchets dangereux	2 actions
Action 27 – Communiquer sur les actions existantes	
Action 28 – Proposer de nouvelles solutions	

Axe 8	Action 27 – Communiquer sur les actions existantes						Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers		Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	-						
<b>Objectifs</b>	# Mieux communiquer sur les lieux de collecte et les filières de tri des déchets chimiques # Mettre à jour la communication en déchèterie						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Communication sur les solutions de collecte de l'amiante et des déchets chimiques							
Refonte de la signalétique en déchèterie							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	5	2	2	2	2	2	
Moyens financiers (budget) en €	1 000 €						
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 8		Action 28 – Proposer de nouvelles solutions					Flux : 
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers	Porteur du projet : CCSB					
<b>Partenaires mobilisés</b>	Corepile, Ecosystem						
<b>Objectifs</b>	# Augmenter le nombre de points de reprise # Diffuser la communication des éco-organismes						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Recherche de points supplémentaires et diffusion de la communication							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours		5	5	5	5	5	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombre de kg/hab. évités							

## Axe 9 : Étudier la mise en place d'instrument économique

Axe 9 Étudier la mise en place d'instrument économique

1 action

Action 29 – Étudier la mise en place d'une tarification incitative

Axe 9	Action 29 – Étudier la mise en place d'une tarification incitative						Flux : /
<b>Public ciblé</b>	Tous les usagers du service		Porteur du projet : CCSB				
<b>Partenaires mobilisés</b>	ADEME, Région, bureau d'étude						
<b>Objectifs</b>	<p># Favoriser la réduction des déchets et une meilleure valorisation par l'incitation financière : <b>étudier la mise en place d'une tarification incitative</b></p> <p><i>La tarification incitative n'est pas une fin en soi, mais un outil pour faire évoluer les comportements des usagers vers la prévention et le tri, et en retirer des axes d'optimisation du service de collecte et de traitement.</i></p>						
<b>Potentiel de réduction</b>	- kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'étude							
Prise de décision							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en ETP					0,1		
Moyens financiers (budget) en €					30k€		
Mise en place d'une TI					Etude		
Nombre de kg/hab. évités							



Communauté de Communes Saône Beaujolais

105 rue de la République

69 220 Belleville-en-Beaujolais

04 74 66 35 98

